

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

#MoiAussi a eu plus de résonance au Québec qu'ailleurs au Canada | **A 5**

WEEK-END

Un billet pour le ciel. À la rencontre d'Éris, de Makémaké, Quaoar et Sedna.



Bombardier élimine 5000 emplois

Au Québec, 2500 postes seront abolis d'ici 12 à 18 mois, principalement dans le secteur aéronautique

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Rencontrés aux abords du complexe de Bombardier dans l'arrondissement de Saint-Laurent, où se trouve un centre de développement de produits reposant sur des cerveaux d'ingénieurs, les employés sortis pour manger n'avaient pas encore toutes les réponses à leurs questions jeudi midi, mais l'un d'eux a résumé ainsi ce qu'il voit comme une trame de fond. « Ça arrive tous les deux ans. C'est devenu une routine. »

Concentrée plus que jamais sur le resserrement de ses coûts, Bombardier a pris les milieux politique et syndical de court jeudi matin en annonçant la suppression prochaine de 5000 postes, dont 2500 au Québec, et la vente de deux morceaux de l'entreprise — les avions Q400 et un programme de formation — afin de se dégager des marges de manœuvre supplémentaires. Alors que le président de la société a mentionné la fin des grands investissements et la concrétisation de la « pleine valeur du portefeuille » de Bombardier,

Les abolitions de postes permettront à Bombardier d'économiser 250 millions par année

de plus en plus tourné vers les avions d'affaires et le matériel roulant, le premier ministre François Legault a parlé d'une « journée triste », promettant de tout faire pour minimiser les pertes d'emplois. Les abolitions de postes, qui se convertiront en économies de 250 millions par année à terme, auront lieu sur 12 à 18 mois, mais plusieurs croient que les employés se retrouveront vite un emploi, compte tenu de la santé de l'industrie. L'entreprise montréalaise, qui se trouve dans la dernière ligne droite d'un redressement devant aboutir en 2020, a

fait les annonces en même temps que la publication d'un bénéfice net au troisième trimestre. Puisque l'entreprise a tourné la page sur les investissements majeurs, a dit son président Alain Bellemare, il faut redéployer des ingénieurs aéronautiques vers la division des avions d'affaires. Le programme CSeries a été cédé à Airbus en juillet.

VOIR PAGE A 10 : EMPLOIS

À LIRE AUSSI : « BOMBARDIER L'INGRATE », L'ÉDITORIAL DE ROBERT DUTRISAC PAGE A 8

Sexualité, une histoire des sociétés

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Même avec l'imagination la plus débridée, la variété d'actes sexuels possibles entre deux êtres humains demeure limitée, n'est-ce pas ? Pourtant, les sociétés humaines ont traité ces actes de façon très différente à travers les âges. C'est ce que dévoile le livre *Une histoire des sexualités*, dirigé par Sylvie Steinberg, aux Presses universitaires de France, qui survole quelques millénaires de sexualité en Europe occidentale. Dans cette longue histoire, le récent mouvement #MoiAussi sera-t-il plus qu'un simple sursaut ? Chez les Grecs, l'idée d'une sexualité heureuse n'était pas pensée à l'intérieur du couple, où la fidélité n'était d'ailleurs pas liée à l'amour. En entrevue, Sylvie Steinberg ajoute que les Romains condamnaient le sexe oral parce qu'il souillait l'organe de la parole, cette fonction supérieure, ou que la stimulation du plaisir féminin pendant l'acte sexuel a été encouragée en Occident jusqu'au XIX^e siècle. C'est au cours de ce siècle, pas si lointain d'ailleurs, que le diktat biblique « tu enfanteras dans la douleur » a été pris au mot par les

VOIR PAGE A 5 : SEXUALITÉ

III TROISIÈME LIEN



Le gouvernement a adopté une loi en 1935 afin de protéger le patrimoine de l'île d'Orléans alors menacé par le trafic automobile.
FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Touche pas à mon île !

Des résidents de l'île d'Orléans s'inquiètent des projets routiers de la CAQ

ISABELLE PORTER
DAVE NOËL
À QUÉBEC
LE DEVOIR

C'est maintenant clair : le gouvernement de François Legault n'exclut pas de faire passer le troisième lien par l'île d'Orléans. Sur place, on commence à peine à mesurer les implications d'un tel projet. « On a été élevés en se faisant dire que l'île, c'était différent, c'était beau, c'était patrimonial, lance le préfet de l'île d'Orléans, Harold Noël, lors d'un entretien jeudi. Il ne faut pas, pour de quelconques fins, tasser ça. » La veille, tous les élus de l'île avaient discuté, en réunion, des plus récents propos du ministre des Transports, François Bonnardel. Ce dernier avait annoncé que le projet du troisième lien routier et la réfection du pont seraient

étudiés conjointement. La première pelletée de terre, a-t-on promis, se fera d'ici la fin du mandat. Depuis que le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) a pris la décision de construire le lien routier à l'est de Québec et nulle part ailleurs, cela le rapproche beaucoup du pont de l'île d'Orléans, qui doit être remplacé. Pour le ministère, il s'agit dès lors de faire d'une pierre deux coups. Troisième lien ou pas, les habitants de l'île sont pressés de voir leur pont remplacé. Le maire Noël, qui est également maire de Sainte-Pétronille, souligne qu'il a été rassuré d'entendre M. Bonnardel dire que le nouvel ouvrage serait construit entre 2021 et 2024. Vieux de plus de 80 ans, le pont à deux voies a atteint sa durée de vie utile depuis près de dix ans. Plusieurs automobilistes en ont même peur. On l'a oublié, mais sa construction en

L'île d'Orléans est un arrondissement historique, et c'est évident qu'on est chatouilleux sur ça
HAROLD NOËL

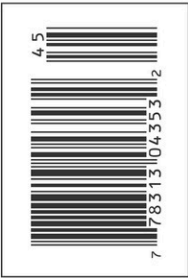


1935 avait entraîné une prise de conscience de la valeur du patrimoine au Québec. La même année, le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau avait adopté la Loi concernant l'île d'Orléans afin de préserver les attributs ruraux du territoire désormais menacé par le trafic automobile. C'est dans le moule de cette législation que sera développé le concept d'arrondissement historique dans les années 1960. **Où pourrait-il passer ?** Le maire Noël, dont la famille est présente sur l'île depuis onze générations, prévient qu'on ne pourra pas faire n'importe quoi sur le territoire. « L'île d'Orléans est un arrondissement historique, et c'est évident qu'on est chatouilleux sur ça. »

VOIR PAGE A 2 : ÎLE

INDEX

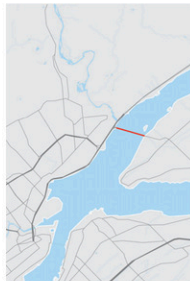
- Avis légaux..... **B8**
- Culture.....**B1**
- Décès.....**A6**
- Économie.....**B6**
- Éditorial.....**A8**
- Grille TV.....**B2**
- Idées.....**A9**
- Météo.....**B9**
- Monde.....**A6**
- Mots croisés..... **B9**
- Sports.....**B9**
- Sudoku..... **B9**



« Les gens viennent ici pour le cachet »

ÎLE

SUITE DE LA PAGE A 1



La valeur patrimoniale de l'île d'Orléans découle d'abord de son parc immobilier, qui comprend plusieurs églises et maisons du Régime français. Le territoire orléanais se distingue également par ses paysages agricoles et sa valeur de symbole pour les descendants de 300 familles souches établies au Canada dans le courant du XVII^e siècle.

Mais encore, quelle forme pourrait prendre le raccordement du troisième lien à l'île ? « Il y a 172 options qui pourraient être analysées, mais pour nous, c'est évident, il ne faut pas toucher à l'intégrité de l'île », poursuit le maire Noël.

Certains se demandent si le troisième lien ne pourrait pas longer la côte ouest de l'île, sur le rivage. On parle aussi d'un tunnel que les gens emprunteraient une fois le nouveau pont de l'île traversé. C'est manifestement l'option que préfère le maire. « L'une des seules possibilités qu'on voit en ce moment, c'est de passer en dessous de l'île. Ça, si c'est bien fait, on va bien réagir. »

Quant à l'idée d'une grande route traversant l'île vers Lévis, « ça ne passera pas », croit-il. « Notre réseau routier ne peut pas endurer ça. Il ne faut pas arriver avec une desserte qui va multiplier par deux le nombre de voitures qui vont venir. »

À l'heure actuelle, une seule route permet de traverser l'île de Bacchus du nord au sud : la route Prévost, qui permet d'accéder au pont actuel. Les deux autres sont fermées l'hiver.

Le resto-pub L'O2 L'île est situé sur le bord de cette route. Entre deux services aux tables, la serveuse, Céline Paquette, a bien voulu partager ses impressions sur le projet. « Ce ne serait pas une bonne chose pour l'île. Ça enlèverait tout le charme », dit-elle. « Moi la première, je la défendrais. » Un client assis au bar semblait du même avis. « Impossible », dit-il.

Originaire de Montréal, M^{me} Paquette est venue s'installer à l'île il y a une dizaine d'années. Avant cela, elle venait y visiter sa grand-mère chaque année. « Les gens viennent ici pour le cachet. Il n'y a aucune chaîne ici à part la station-service et la pharmacie. »

Mais tous ne l'entendent pas ainsi. La patronne du restaurant, Sonia Daudignon, pense que ce serait super. « L'île serait beaucoup moins isolée l'hiver », dit-elle spontanément. Et le cachet ? Y perdrait-il ? « Non, pourquoi ? Le cachet, ça se préserve. Ce n'est pas un problème. C'est grand, quand même. [...] Nous, comme commerçants, c'est sûr qu'on ne dira pas le contraire. »

Un symbole

Pour les défenseurs du patrimoine, tout cela est évidemment très inquiétant. L'historien Pierre Lahoud, qui vit à l'île depuis 40 ans, craint le pire. « L'île, c'est un symbole. Dans l'imaginaire des Québécois, c'est exceptionnel, c'est unique. »

Pas de doute, dit-il, Félix Leclerc se retourne dans sa tombe. L'historien et photographe craint particulièrement que le troisième lien longe l'île à partir des berges à l'ouest (avec une voie de raccordement vers le pont, par exemple). « Ça serait catastrophique, parce qu'on est sur le bord de l'eau. Ce serait pire parce que là, on vient bloquer carrément le paysage. » Il songe par exemple aux panoramas comme celui de la rue Horatio-Walker, à Sainte-Pétronille, où la vue s'étend de Lévis jusqu'au mont Sainte-Anne. « Là, il n'y aurait plus de villégiature. Tout ce qu'on verrait, c'est une autoroute. » M. Lahoud croit qu'un tel projet pourrait être accepté par la population de l'île. Malgré le statut de site patrimonial de l'île, il ne voit pas non plus comment cela pourrait être stoppé. « Le ministère de la Culture pourrait s'opposer, mais on s'entend qu'il ne s'opposera pas. »

Questionné mercredi sur le patrimoine de l'île d'Orléans, le ministre François Bonnardel a dit que « pour lui, c'était important », tout comme « l'acceptabilité sociale ». « On va parler à tout le monde sur l'île quand on aura défini où passera ce futur troisième lien. Ils peuvent être assurés de ma collaboration. »

« L'une des seules possibilités qu'on voit en ce moment, c'est de passer en dessous de l'île. Ça, si c'est bien fait, on va bien réagir », dit le préfet de l'île, Harold Noël.

FRANCIS VACHON
LE DEVOIR



La mairesse Valérie Plante a déposé un budget de 5,7 milliards, en hausse de 4,3 %.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III MONTRÉAL

La hausse de taxes épouse le taux d'inflation

La Ville allège le fardeau fiscal des commerçants

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

1,7 %
Hausse moyenne de l'impôt foncier du secteur résidentiel

L'administration Plante-Dorais a tenu promesse et limitera la hausse moyenne des taxes des propriétaires montréalais du secteur résidentiel à 1,7 %, ce qui correspond au taux d'inflation anticipé pour 2019. La Ville donnera aussi un coup de pouce aux commerçants et plus de la moitié d'entre eux bénéficieront d'une baisse des charges fiscales de 10 %.

Le deuxième budget de l'administration Plante-Dorais atteint 5,7 milliards, soit une hausse de 4,3 % par rapport au précédent. Si l'administration a choisi de geler le taux de taxe foncière générale, elle a en revanche augmenté la taxe de l'eau de 1 % et celle de voirie de 0,05 %, en plus d'introduire une nouvelle taxe pour la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui équivaut à une hausse de 0,35 % de l'impôt foncier.

Les augmentations de taxes pour le secteur résidentiel atteignent donc 1,7 % en moyenne et celles du secteur non résidentiel oscilleront autour de 1,3 %. Ainsi, pour une propriété moyenne de 432 000 \$, la hausse de taxes sera de 63 \$.

« Ce budget 2019 rompt clairement avec le passé. Il est résolument à l'image de notre administration, pro-économie et pro-écologie », a déclaré la mairesse Valérie Plante mercredi.

De plus, dès 2019, les Montréalais pourront payer leur compte de taxes en six ou onze versements, au lieu de deux.

Commerçants

Montréal souhaite aussi donner un répit aux commerçants et accordera une réduction de la taxation de 10 % pour la première tranche de 500 000 \$ et moins de l'évaluation foncière. Cela signifie que 90 % des propriétaires d'immeubles non résidentiels profiteront d'un allègement fiscal. La Ville estime que pour 57 % d'entre eux, soit 22 800 commerçants, la baisse sera de 10 %. À titre d'exemple, pour un immeuble non résidentiel d'une valeur de 450 000 \$, la baisse de taxes atteindra 1620 \$. « Ce budget montre qu'on a entendu les Montréalais », a souligné Valérie Plante.

De nombreux commerçants sont locataires, mais la Ville soutient qu'une majorité des baux leur permettront de bénéficier d'une baisse de taxes dès 2019.

Le budget de la Ville prévoit par ailleurs un montant de 5,2 millions en 2019 pour venir en aide aux commerçants qui subissent les chantiers. Les modalités du programme, lequel sera rétroactif au 1^{er} janvier 2016, seront dévoilées le 14 novembre prochain.

Les budgets des arrondissements connaîtront une hausse de 25,1 millions, tout comme celui de la sécurité publique. Montréal accorde également

Les hausses de taxes

Ahuntsic-Cartierville :	+1,58 %
Anjou :	+1,66 %
Côte-des-N.-N.D.G. :	+2,75 %
Lachine :	+0,55 %
LaSalle :	+1,44 %
L'Île-Bizard-Ste-Gen. :	+2,53 %
Mercier-Hoch.-Mais. :	+1,78 %
Montréal-Nord :	+1,28 %
Outremont :	+2,03 %
Pierrefonds-Roxboro :	+1,11 %
Plateau-Mont-Royal :	+2,12 %
RdP-PaT :	+0,63 %
Rosemont-P.-Patrie :	+2,58 %
Saint-Laurent :	+1,36 %
St-Léonard :	+0,81 %
Sud-Ouest :	+1,83 %
Verdun :	+1,19 %
Ville-Marie :	+1,41 %
Villeray-St-Mi.-P.-Ext. :	+2,16 %

Moyenne montréalaise : +1,7 %

des crédits supplémentaires de 40,6 millions à l'habitation.

La mairesse Plante insiste aussi sur l'importance de lutter contre les changements climatiques. Le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021 prévoit une somme de 60 millions sur trois ans pour l'acquisition de milieux naturels. Le geste est important, estime le responsable des grands parcs au comité exécutif, Luc Ferrandez. « C'est substantiel. Pendant des années, on a dépensé 3 millions par année dans l'achat de terrains. On passe à 20 millions d'acquisitions par année, auxquels s'ajoutent 6 millions pour [l'achat de] terrains en rive. »

Le PTI prévoit aussi 56,8 millions pour la mise aux normes des grands parcs et 57 millions pour un nouveau programme destiné à la réfection de parcs locaux.

L'opposition

L'opposition à l'Hôtel de Ville ne partage pas l'enthousiasme de l'administration et s'inquiète du niveau d'endettement de la Ville. « L'administration utilise sa carte de crédit pour payer l'épicerie d'aujourd'hui », croit le chef d'Ensemble Montréal, Lionel Perez.

Les éloges sont plutôt venus de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de son président. « C'est un budget de finances publiques municipales robuste, en contrôle, avec un signal très clair pour les petits commerçants : la Ville veut les aider », a dit Michel Leblanc.

P.-d.g. de l'Institut de développement urbain du Québec, André Boisclair se dit lui aussi satisfait. « On sent une administration qui est à l'écoute, qui a complètement changé de perspective et qui donne enfin un répit aux petits commerçants », a-t-il indiqué, tout en admettant que la situation au centre-ville demeure préoccupante.



L'EXTRACTIVISME: MODÈLE TOXIQUE ET VOIES DE SORTIE

L'extraction industrielle de ressources naturelles pour soutenir des objectifs de croissance économique illimitée est au cœur de la crise écologique actuelle, la plus grave que l'humanité ait affrontée. Comment sortir de ce modèle extractiviste qui entraîne la destruction d'écosystèmes, aggrave le réchauffement climatique et engendre de profondes inégalités ? Quelles voies emprunter pour renouer avec un rapport plus humain au territoire et amorcer une véritable transition écologique ?

À QUÉBEC
Le mercredi 14 novembre à 19 h
Centre culture et environnement Frédéric Back
870, avenue de Salaberry

À MONTRÉAL
Le lundi 19 novembre à 19 h
Maison Bellarmin
25, rue Jarry Ouest (métro Jarry ou de Castelnau)

En collaboration avec :



AVEC

LUC BOUTHILLIER
(pour Québec);
LOUIS-GILLES FRANCOEUR
(pour Montréal);
ANNE-CÉLINE GUYON;
RAPHAËL LANGEVIN
(pour Québec);
DIANA POTES;
BERTRAND SCHEPPER
(pour Montréal).

La soirée sera animée par ALICE-ANNE SIMARD, directrice générale d'Eau Secours.

Contribution suggérée: 5 \$

Informations : cjf.qc.ca

Bernard Landry, un homme digne

CHRISTIAN RIOUX



Une époque où la vie politique est truffée d’invectives, de déclarations outrancières et de vulgarités, il vaut probablement la peine de rappeler combien l’ancien premier ministre Bernard Landry, décédé cette semaine, était un homme digne. En d’autres temps, cela aurait été une évidence. La politique était ainsi et on n’entrerait pas dans ces fonctions sans tenter au moins d’afficher une certaine hauteur. Ce n’est plus toujours le cas aujourd’hui, alors que la règle des 140 caractères et du populisme télévisuel impose sa loi d’airain.

Cela ne semblait pas avoir affecté le moins du monde cet homme cultivé qui se tenait au-dessus de la mêlée sans jamais être méprisant. Une discussion avec Bernard Landry, ce n’était pas un concours de formules toutes faites, c’était un échange franc à bâtons rompus dans lequel se mêlaient l’histoire, la grande comme la petite, le contexte international et le destin du Québec. Car, pour Bernard Landry, le Québec existait dans et par le monde. Tous les hommes politiques n’ont pas cette vision ni cette sensibilité. Lui avait cette conscience aiguë que le Québec, et à plus forte raison un Québec indépendant, avait quelque chose d’essentiel à apporter au monde, mais aussi à en retirer.

Chaque fois qu’il débarquait à Paris, il ne se passait pas 48 heures avant que sa voix un peu caverneuse résonne au téléphone. « Monsieur Rioux, nous avons d’importantes choses à discuter. Il s’agit de l’avenir du Québec ! » On avait chaque fois l’impression d’être convoqué à une réunion où se déciderait le sort de la nation. Pour Landry, le Québec était dans les grandes comme dans les petites choses, dans chaque geste, chaque phrase et chaque intonation.

C’est peu dire que l’homme dévorait la presse. Il aimait le journalisme d’idées, celui qui tente d’aller au-delà de l’immédiateté des choses. Quand il n’était pas d’accord avec un article, il décrochait son téléphone et prenait sa voix rude. J’y ai eu droit un jour où j’avais oublié de mentionner qu’il comptait parmi les premiers ministres québécois qui, comme son imposant collègue Jacques Parizeau, avaient étudié à Science Po.

Ami du premier ministre Michel Rocard et admirateur de celui des Affaires étrangères Hubert Védrine, Landry était comme un poisson dans l’eau à Paris, où il se montrait à l’aise aussi bien avec les élites qu’avec les gens du peuple. Je me souviens de mon étonnement lorsque, invité à une tribune téléphonique, il se mit à échanger avec les auditeurs sur ses années d’étudiant à Paris, citant le nom des rues et des quartiers comme s’il ne les avait jamais quittés.

Pour l’avoir suivi à Bruxelles, à Strasbourg et dans quelques capitales européennes, je peux dire que jamais les Québécois n’ont eu à rougir de l’image qu’il donnait de nous à l’étranger.

Bernard Landry était un homme de culture, qui a pourtant œuvré dans un univers économique qui se caractérise souvent par sa profonde inculture. Un peu comme dans la chanson de Luc Plamondon, il aimait se présenter comme un artiste qui s’était égaré en économie par devoir, à la demande de René Lévesque. Sans nier l’importance des comptables qui peuplent le milieu, il est bon que l’économie soit ainsi prise en main par des hommes qui savent lire plus que des colonnes de chiffres.

Ses formules en latin ont souvent fait sourire. À tort ! Elles étaient le fait d’un homme qui avait fait ses humanités, ce qui devient rare en politique. Mais surtout, elles n’étaient jamais déplacées. À moins que l’on juge inutile de savoir, comme il le répétait à tous, qu’en latin le mot « province » désigne un territoire vaincu (*pro vincere*). Lui-même se désolait de voir ce mot, pourtant oublié depuis la Révolution tranquille, revenir en force dans la presse québécoise depuis quelques années.

Contrairement à ces anciens premiers ministres qui s’enferment dans une certaine réserve — ce qui peut se comprendre et se justifier —, Bernard Landry sera demeuré un militant jusqu’à la fin, répondant à toutes les invitations, au grand désespoir de ses proches parfois. Souverainiste pragmatique, comme l’a souligné mon collègue Michel David, Landry ne craignait pourtant pas de se retrouver au milieu de jeunes militants enthousiastes souvent plus agités et plus pressés que lui.

Député dans l’âme, il savait s’enquérir des membres de votre famille qui habitaient Saint-Jacques de Montcalm, là où il était né et où a toujours résidé sa mère. Les habitants de la municipalité, dont un grand nombre sont d’origine acadienne comme les Landry, se souviennent encore de la limousine qui certains soirs venait discrètement déposer le fils prodigue.

Craignant peut-être que, pour moi, cette affirmation n’ait pas toujours été une évidence, Bernard Landry m’a souvent répété qu’il ne fallait « jamais désespérer de son peuple ». « Jamais ! » insistait-il. Il disait cela avec une conviction qui forçait le respect. C’est un conseil qui pourrait ne pas être inutile par les temps qui courent.

Bernard Landry était un homme de culture, qui a pourtant œuvré dans un univers économique qui se caractérise souvent par sa profonde inculture. Un peu comme dans la chanson de Luc Plamondon, il aimait se présenter comme un artiste qui s’était égaré en économie par devoir, à la demande de René Lévesque.



Les consommateurs de cannabis de tout le Canada ont dû composer avec la pénurie.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III CANNABIS

Pénurie généralisée au pays

Les producteurs ont livré moins de produits que prévu

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Il n’y a pas qu’au Québec que la légalisation du cannabis s’est soldée par des pénuries. Toutes les autres provinces consultées par *Le Devoir* rapportent qu’elles ont elles aussi manqué de produits de cannabis depuis trois semaines, car les producteurs n’ont livré qu’une partie de la quantité qui leur avait été commandée.

Un tour d’horizon pancanadien révèle que les consommateurs de cannabis du reste du Canada se sont eux aussi heurtés à des portes closes de magasins ou des sites Internet en rupture de stock. D’est en ouest, les sociétés de vente de cannabis admettent ne pas avoir reçu les milliers de kilogrammes de marijuana attendus.

Au Nouveau-Brunswick, Cannabis NB s’est vu livrer « seulement 20-30 % de la livraison commandée au départ pour la date de lancement [de la légalisation du cannabis] le 17 octobre », explique au *Devoir* la porte-parole de la société, Marie-Andrée Bolduc. Résultat, neuf des vingt magasins de la province sont demeurés fermés lundi matin, faute de stock. Deux d’entre eux n’avaient toujours pas rouvert leurs portes jeudi.

Même scénario en Nouvelle-Écosse, où trois succursales de vente de cannabis ont été contraintes de fermer leurs portes plus tôt que prévu une journée, en réduisant leurs heures d’ouverture de quatre à six heures. « Puisque nous avons reçu moins de 40 % des produits que nous avions commandés, nous avons connu des pénuries d’huiles, de

gels et de paquets d’un gramme », rapporte Beverley Ware de la Nova Scotia Liquor Corporation.

Et la situation a été la même dans l’Ouest, admet la société albertaine qui gère le dossier, l’Alberta Gaming, Liquor and Cannabis. « Compte tenu des problèmes d’approvisionnement, l’AGLC n’a pas reçu tous les produits qui avaient été convenus avec les producteurs autorisés. Du coup, nous nous sommes retrouvés en rupture de stock pour certains produits », indique Heather Holmen. La vente au détail se fait par le secteur privé, en Alberta. Certains magasins ont dû fermer leurs portes pendant quelques heures ou quelques jours.

Au Manitoba, Susan Harrison de la Manitoba Liquor & Lotteries admet que, comme dans les autres provinces, la société « a reçu beaucoup moins de cannabis que ce qui avait été réclamé au départ. Les pénuries de produits concernent à la fois les magasins et la vente en ligne ».

En Colombie-Britannique, « la quantité de produits était considérablement inférieure à ce que les producteurs autorisés s’étaient engagés à fournir. Jusqu’à présent, les cinq producteurs les plus importants n’ont pas respecté leurs engagements », indique-t-on au ministère du Procureur général de la province. L’unique magasin de Colombie-Britannique, situé à Kamloops, n’a toutefois pas eu à suspendre ses activités.

Idem à l’Île-du-Prince-Édouard, où certains produits ont manqué, mais aucune des quatre succursales de vente n’a eu à fermer ses portes. À Terre-Neuve aussi, on reconnaît que « l’approvisionnement aux premiers jours de la légalisation a été un défi

constant », comme ailleurs au pays.

Seul l’Ontario a refusé de discuter de ses réserves de cannabis. La Société ontarienne du cannabis dispose « d’un approvisionnement adéquat de produits pour répondre aux commandes » sur le Web, s’est contentée de dévoiler une porte-parole. Aucun magasin n’y est encore ouvert.

Au Québec, les succursales de la Société québécoise du cannabis demeurent toujours fermées du lundi au mercredi depuis que la SQDC en a fait l’annonce il y a deux semaines afin de gérer la pénurie de produits dont elle dispose. La société a fait valoir qu’elle n’avait reçu que 40 % des commandes initiales — ou 400 kilogrammes — qu’elle avait placées pour les deux premières semaines suivant la légalisation de la marijuana au Canada.

Le bureau de la ministre fédérale de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, a reconnu que, « comme il s’agit d’un nouveau marché légal, nous savons que certains ajustements seront nécessaires. Toutefois, nous sommes convaincus que les producteurs pourront répondre à la demande au fur et à mesure que toute la chaîne d’approvisionnement gagnera en expérience », a fait valoir le porte-parole de la ministre, Thierry Bélair.

Au Colorado, l’industrie du cannabis a mis quatre ans à s’ajuster et à répondre à la demande en produisant suffisamment de marijuana et les produits que désiraient réellement les consommateurs. Au pays, Santé Canada a accéléré la cadence d’approbation de permis de production à la veille de la légalisation, en délivrant 89 des 132 permis actuels au cours de la dernière année et demie.

Les fautes de Tony Clement se multiplient

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Tony Clement n’a pas été victime d’une seule tentative d’extorsion, mais de deux, en raison de relations intimes avec des internautes. L’ex-ministre conservateur en a fait l’aveu jeudi, reconnaissant du même coup que ses rencontres sur le Web avaient mené à des infidélités.

La première fois que les échanges intimes de M. Clement sur le Web lui ont causé des ennuis, c’était l’été dernier. « Un échange inapproprié avec une femme a mené à ce qu’elle se fasse offrir de l’argent en échange d’informations personnelles et intimes par un compte anonyme sur les médias sociaux. J’ai immédiatement rapporté l’affaire à la PPO [Police provinciale de l’Ontario] l’été dernier », a révélé le député ontarien dans une déclaration écrite.

Le chef conservateur, Andrew Scheer, parlait pourtant d’un incident

isolé, mercredi, lorsqu’il a déploré la « terrible erreur de jugement » qu’a commise Tony Clement en envoyant des images et une vidéo sexuellement explicites à une internaute qu’il croyait consentante et qui lui a valu des menaces d’extorsion d’« agents étrangers », selon le député. Ce premier incident avait été dévoilé mardi soir. Jeudi après-midi, M. Clement en avouait un second.

M. Scheer a affirmé jeudi qu’il n’en savait rien. M. Clement ne lui en avait pas parlé. « Non seulement nous n’étions pas au courant, mais les agences de sécurité ne l’étaient pas non plus lorsque M. Clement a été nommé au Comité de parlementaires sur la sécurité nationale », a déploré Andrew Scheer, qui a exclu le député de son caucus.

Le comité ultrasécrit surveille les opérations des agences de sécurité du Canada et a accès, pour ce faire, à des informations classifiées. La loi qui l’a créé stipule que ses membres « sont tenus de faire rapport sans délai au greffier du

Conseil privé de tout changement dans leur situation personnelle pouvant avoir une incidence sur leur habilitation de sécurité ». Tony Clement a avisé il y a quelques jours le Bureau du Conseil privé de la seconde tentative d’extorsion — celle révélée mardi et qui a débuté avec l’envoi de sextos il y a trois semaines. Il semble qu’il n’ait pas dévoilé le premier incident.

« Au cours d’une période de difficultés et de faiblesse personnelles, j’ai eu des échanges inappropriés qui ont franchi une ligne qui n’aurait jamais dû être franchie. Ces échanges ont mené à des actes d’infidélité », a avoué M. Clement dans la déclaration adressée à ses commettants. « Je présente mes excuses aux femmes avec qui j’ai eu ces échanges et je m’excuse aussi à toute personne qui a senti de quelque façon que ce soit que je n’ai pas respecté les limites virtuelles en les mettant mal à l’aise, même sans m’en rendre compte. »

Une jeune femme dans la vingtaine a affirmé au *Toronto Star* que M. Clement l’avait contactée via Instagram l’an dernier et qu’au fil de leurs échanges le député lui avait envoyé des photos et des vidéos de lui nu. En juillet, M. Clement l’avait avertie que quelqu’un tentait de lui soutirer de l’argent.

D’autres internautes ont déclaré que M. Clement leur envoyait des messages en pleine nuit ou qu’il « aimait » toutes leurs photos Instagram.

III OTTAWA

Le NPD divisé sur le multiculturalisme

Trois députés néodémocrates du Québec ont appuyé un projet de loi du Bloc québécois

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le NPD assure ne pas être divisé sur les questions d’identité, même si trois de ses députés du Québec ont appuyé un projet de loi du Bloc québécois qu’une de leurs collègues avait assimilé à une mesure anti-immigration.

Mercredi soir, la Chambre des communes a rejeté le projet de loi C-393 du bloquiste Luc Thériault, qui aurait exempté le Québec de l’application de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

« Ça aurait fait en sorte que le Québec puisse décider lui-même de son propre modèle d’intégration », explique le député de Montcalm. Selon lui, cette question est « au cœur du différend Canada-Québec ».

Tous les députés autres que les bloquistes ont voté contre ce projet de loi, à l’exception des néodémocrates Pierre Nantel, Christine Moore et Robert Aubin.

« Le Québec est une nation, une société distincte, et tout projet de loi ou motion qui tient à préciser cela, je vais le soutenir », s’est justifié M. Nantel.

Christine Moore voulait, elle, seulement appuyer le principe de C-393, à savoir « que le Québec pourrait avoir sa propre loi sur le multiculturalisme et l’interculturalisme ». Elle estime que le C-393 était mal rédigé parce qu’il ne spécifiait pas être conditionnel à l’adoption par le Québec d’une loi de remplacement.

Quant au président du caucus québécois du NPD, Robert Aubin, il a appuyé le projet de loi bloquiste pour démontrer que le multiculturalisme à la cana-

dienne et l’interculturalisme à la québécoise ne sont pas incompatibles.

« Un député du ROC au sein de mon parti, très à l’aise avec le multiculturalisme, ne me demande pas à moi, député québécois, de renier l’interculturalisme que nous avons adopté au Québec, explique-t-il. Ces deux approches peuvent vivre au sein de mon parti et c’est ce qu’on a tenté de démontrer avec le vote. »

M. Aubin soutient que le vote dissident de certains élus du Québec « a été même négocié » afin de prouver cette possible cohabitation.

Un projet de loi raciste ?

Pourtant, lors du débat sur le C-393 en septembre, le NPD avait envoyé au front la députée de Colombie-Britannique Rachel Blaney, qui avait eu des mots durs.

Le Québec est une nation, une société distincte, et tout projet de loi ou motion qui tient à préciser cela, je vais le soutenir

PIERRE NANTEL



« On parle d’un projet de loi inutile qui sème la discorde », avait-elle lancé. Elle avait reproché au Bloc québécois de se faire l’allié objectif du Parti conservateur.

« C’est plutôt une tentative flagrante t’attiser les flammes de la rhétorique anti-immigration et anti-réfugiés. »

À cela, le lieutenant québécois du NPD, Alexandre Boulerice, répond que le C-393 n’était « pas du tout » un projet de loi raciste. Il ne l’a pas appuyé, car il pensait qu’il « n’avait pas de portée pratique ». Selon lui, le Bloc québécois a voulu jouer « un jeu politique ».

M. Thériault estime que l’interculturalisme québécois se distingue du modèle canadien en ce qu’il établit que l’acceptation de la différence se limite à tout ce qui respecte l’égalité homme-femme, la séparation de l’Église et de l’État et le français comme langue commune.

Gérer ses émotions diminue l’engagement politique

La colère serait-elle nécessaire pour se lancer dans l’action citoyenne ?

La colère serait-elle nécessaire à l’engagement politique ? Une étude récente laisse entendre que oui. Sauf que la bête humaine a une tendance naturelle à chercher le confort, et elle cherche donc à éteindre les émotions perçues comme négatives, à les cadrer...

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Est-ce la colère des citoyens qui a fait perdre aux républicains de Trump des sièges à la Chambre des représentants ? Ou une certaine agilité émotionnelle des électeurs qui leur ont permis de prendre plus de place au Sénat ? Un peu des deux, si l’on transpose aux élections américaines de mi-mandat les résultats d’une récente étude.

Partant des théories en cours sur la régulation des émotions, qui suggèrent qu’en général, chacun va chercher naturellement à estomper celles qui sont vues comme négatives, le Laboratoire de la science et de la santé affective de l’Université de Toronto a voulu en tâter les conséquences.

C’est un cercle, pas seulement vicieux, mais qui peut le devenir. Une étrange boucle psycho-humaine. Suivez le raisonnement : les émotions perçues dans notre société et en Occident comme négatives (la colère, la déception, le dégoût et autres sombres consœurs de l’âme) peuvent aussi servir d’étincelles.

C’est sur 1552 partisans d’Hillary Clinton, déçus par l’élection de Donald Trump le 20 janvier 2017, que s’est penchée l’équipe dirigée par Brett Ford, du Département de psychologie de l’Université de Toronto, le temps de six études effectuées en deux temps.

On y voit que l’utilisation du « recadrage » — cette capacité à mettre en perspective sa vision des choses, à changer de point de vue — diminue, de manière indirecte, l’engagement politique. Que ce soit dans des formes d’action plus traditionnelles, comme la protestation, le don, le bénévolat, ou dans les manières plus novatrices, comme la prise de position sur les réseaux sociaux.

« De manière conceptuelle, peut-on lire en conclusion, quand le recadrage est utilisé dans un contexte où il serait possible d’effectuer des changements à long terme, son utilisation pour réduire les émotions négatives peut aussi

réduire la motivation d’un individu à exercer un changement. »

Ici, plus les partisans de Clinton géraient aisément leurs émotions, moins ils cherchaient à s’engager dans des actions pouvant transformer leur paysage et la démocratie.

Activisme

« Il peut sembler étrange au premier coup d’œil que des expériences émotives comme l’inquiétude ou la tristesse soient liées aux grandes actions politiques, mais il est essentiel de noter que le résultat de quelque discrète émotion négative que ce soit dépend de la cible de l’émotion », poursuit l’étude.

Ainsi, les individus préoccupés par les répercussions de leurs actions politiques étaient moins motivés à agir que ceux qui s’inquiétaient des conséquences de la présidence de Trump.

Ces premiers résultats pourraient être utiles aux activistes, croient les chercheurs, le recadrage émotif pouvant court-circuiter leurs efforts de mobilisation. Dans certains cas, tablez sur les émotions négatives pourrait être utile.

En contrepoint, l’étude rappelle que les émotions négatives ne sont pas nécessairement synonymes d’une action politique efficace puisqu’elles peuvent entraîner aussi des gestes violents, un manque de pertinence des actions.

« Ces résultats soulignent la nécessité de lier les recherches en psychologie politique avec celles en régulation des émotions, afin d’arriver à des conclusions nuancées qui permettront la création d’outils efficaces pour ceux qui veulent promouvoir une démocratie en santé. »

En 2016, plus les partisans de Clinton géraient aisément leurs émotions, moins ils cherchaient à s’engager dans des actions pouvant transformer leur paysage et la démocratie



Selon les chercheurs, les émotions négatives ne sont pas nécessairement synonymes d’une action politique efficace.

SUZANNE CORDEIRO AGENCE FRANCE-PRESSE

La science des émotions

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Étudier, scientifiquement, les émotions ? « Bien sûr », répond Brett Ford. Cette professeure adjointe au Département de psychologie de l’Université de Toronto a toujours été fascinée par la façon dont les gens vivent et expriment leurs sentiments. Au point d’en faire son métier, lançant il y a plus de deux ans le Laboratoire de la science et de la santé affective [Affective Science &

Health Laboratory], au cœur de son alma mater.

Avec son équipe, elle cherche, par exemple, les avantages et désavantages de croire à la valeur des émotions négatives ; se demande s’il est possible de contrôler ses émotions ; évalue si la colère a un impact sur l’engagement politique (voir autre texte) ; pense les liens entre la santé mentale des aidants des patients atteints de maladie neuro-dégénérative et la mortalité de ces derniers. Entre autres. Regard sur ce labo

qui passe les émotions au microscope. « On sait maintenant à quel point la biologie, la psychologie et la chimie sont interliées », explique Brett Ford, qui a fondé il y a plus de deux ans ce labo du cœur et du cerveau.

« Quand je mesure le rythme cardiaque d’un des sujets que j’étudie, c’est de la biologie ; et on sait que la psychologie influence le biologique. Il faut désormais chercher à comprendre l’ensemble, à voir ces systèmes comme un tout. C’est là que plusieurs recherches en psychologie se dirigent : vers la compréhension de l’organisme humain comme un tout, de l’humain comme être biologique autant que social, existant au sein d’une culture plus large. Ça implique de considérer aussi des aspects venus de l’anthropologie et de la sociologie. Dans cette tendance, la psychologie se retrouve en belle position pour naviguer dans le concret comme dans l’abstrait. »

Le public est avide des résultats de ce type de recherche, mentionne M^{me} Ford. « Les gens sont fascinés par leurs propres émotions. Cette idée, par exemple, qu’accepter ses émotions négatives puisse être une stratégie efficace à long terme pour optimiser son bien-être a beaucoup circulé. »

Comment vous sentez-vous ?

Un des défis quotidiens de la chercheuse est de chercher comment, factuellement, mesurer des émotions.

« De la même manière, il est ardu de mesurer des croyances, une attitude, un degré de satisfaction dans une relation. Et c’est tous ces feelings qu’il nous faut quantifier en trouvant des manières, quelle qu’elles soient, de mesurer l’intangible. Ces expériences, par nature complexes, intègrent du subjectif mais aussi des aspects physiologiques. »

On sait tous, poursuit Brett Ford, qu’en colère, un cœur va battre plus rapidement, une respiration va s’accélérer, que l’anxiété provoque la poussée d’adrénaline.

« C’est simple de prendre le pouls. Mais le résultat demeure une seule pulsation, pas une émotion. Il nous faut donc trouver des façons de trianguler diverses expériences : on peut mesurer le sourire comme élément du bonheur — sans oublier qu’on sourit pour toutes sortes de raisons différentes, et aussi quand on est moins heureux. Souvent, les éléments colligés entrent en contradiction, ce qui est en soi intéressant. À la fin de la journée, on s’appuie beaucoup sur les réponses que nous font les patients, sur ce qu’ils nous disent quand on leur demande comment ils se sentent. Ça nous a bien servis jusqu’à maintenant. »

À LIRE DEMAIN

TEXTES
JEAN-PHILIPPE PROULX
ANNABELLE CAILLOU

PHOTOS ET VIDÉO
CATHERINE LEGAULT

LEDEVOIR



DOSSIER DU SAMEDI

L’Église qui joue les rock stars

Les mouvements évangélistes gagnent en popularité au Québec et certains ciblent les millénariaux à grands coups de concerts, de musique rock, usant avec efficacité des réseaux sociaux. Incursion dans une Église pas comme les autres.

III JUSTICE

#MoiAussi: le taux d'agressions sexuelles bondit au Québec

MAGDALENE BOUTROS
LE DEVOIR

Le Québec est l'endroit au pays où le mouvement #MoiAussi a résonné avec le plus de force. Dans la foulée de cet élan de libération de la parole des femmes, qui a jailli en octobre 2017, le taux d'agressions sexuelles confirmées par la police a bondi de 61 % au Québec. À l'échelle du pays, la variation moyenne enregistrée est de 24 %.

Ces données, compilées par Statistique Canada et dévoilées jeudi, s'appuient sur les informations fournies par les services de police. Elles ne concernent que les dénonciations jugées fondées par la police. Statistique Canada compare ainsi la période précédant l'éclosion du mouvement #MoiAussi — du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2017 — à celle la suivant — 1^{er} octobre 2017 à 31 décembre 2017.

Pour Stéphanie Tremblay, porte-parole du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCA-LACS), le mouvement #MoiAussi a permis une explosion des dénonciations puisque « les survivantes se sont senties soutenues par la société, elles ont senti qu'elles avaient le droit de porter plainte et qu'elles seraient crues ».

Au Québec, la hausse de 61 % notée — qui a fait passer le nombre de victimes par tranche de 100 000 habitants de 12,4 à 20 — est bien au-delà des augmentations enregistrées dans les autres provinces. Terre-Neuve-et-Labrador se situe au second rang avec une variation de 36 % et le Manitoba suit avec une hausse de 27 %. Toutes les autres provinces et l'ensemble des territoires affichent des variations inférieures à la moyenne canadienne de 24 %.

Les régions métropolitaines de recensement où les plus fortes hausses ont été consignées sont Québec (78 %), Sherbrooke (76 %), Brantford en Ontario (76 %), Saguenay (69 %) et Montréal (67 %).

Selon Franca Cortoni, psychologue spécialisée en délinquance sexuelle et professeure de criminologie à l'Université de Montréal, le fait qu'Éric Salvail et Gilbert Rozon, deux personnalités « très présentes dans l'œil du public », aient été la cible de dénonciations a pu créer une « sensibilisation particulière au Québec ». Gilbert Rozon nie les faits qui lui sont reprochés.

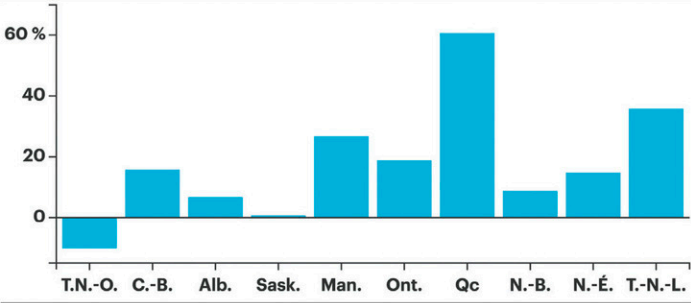
Une analyse que partage Stéphanie Tremblay. « On sait que lorsque des personnalités publiques dénoncent publiquement des agressions sexuelles,



Le Québec est l'endroit au pays où le mouvement #MoiAussi a résonné avec le plus de force.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Variation du taux d'agressions sexuelles déclarées



Données Statistique Canada Infographie Le Devoir

ça a un impact », souligne-t-elle, rappelant la hausse des dévoilements survenus en 2005 après que Nathalie Simard eut brisé le silence. Mais cette hausse des dénonciations ne signifie pas pour autant que plus d'agressions sexuelles surviennent au Québec.

« Il n'y a rien qui nous indique qu'il y a [une plus grande prévalence] au Québec », insiste M^{me} Cortoni.

Répercussions réelles

La naissance du mot-clic #MoiAussi a eu des répercussions bien réelles dans la vie de nombreuses femmes.

En octobre 2017 seulement, Statistique Canada révèle que la police a confirmé près de 2500 cas d'agressions sexuelles. Le nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police en 2017 a été plus élevé que lors de toute autre

78 %
La région métropolitaine de Québec est celle qui a connu la plus forte hausse du taux d'agressions sexuelles depuis octobre 2017 au Canada

année depuis 1998. Dans la foulée de #MoiAussi, 74 victimes d'agression sexuelle ont été déclarées en moyenne chaque jour par la police, comparativement à 59 auparavant. Un chiffre qui ne représente qu'une portion des victimes, puisque ce ne serait qu'une faible proportion des agressions sexuelles qui seraient rapportées aux autorités.

L'impression voulant que #MoiAussi ait permis avant tout de déterrer de vieilles histoires n'est pas confirmée par les données de Statistique Canada.

Avant comme après #MoiAussi, la vaste majorité des dénonciations concernent une agression survenue le jour même (47 %) ou lors du mois précédent (26 %). Une hausse des dévoilements touchant des agressions commises il y a plus de 10 ans a été notée, mais elle ne touche que 8 % des cas. Avant comme après #MoiAussi, les femmes sont les principales victimes d'agression sexuelle, dans une proportion de 90 %.

Difficile de prédire si les effets du mouvement #MoiAussi continueront à se faire sentir. Depuis quelques mois, Stéphanie Tremblay note une hausse des demandes pour les ateliers de sensibilisation offerts par les CALACS, ce qui pourrait avoir un effet encore plus profond sur la prévention des violences à caractère sexuel.

De son côté, Franca Cortoni dit espérer que des effets se feront sentir sur le système de justice, pour qu'il parvienne à mieux accompagner les victimes d'agression sexuelle.

M^e Éric Simard, qui représente la Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix, a fait valoir qu'en 2013, le gouvernement a voulu accroître le délai pour de nombreuses victimes, mais que dans certains cas, « le choix du législateur » a fait en sorte d'appliquer un délai de déchéance.

M^e Robert Kugler, qui représente J.J., a rétorqué que la volonté du législateur en 2013 était plutôt de faciliter l'accès à la justice pour toutes les victimes d'agressions sexuelles et non pas de « diminuer ou retirer des droits qui existaient avant 2013 ». Le plus haut tribunal du pays a pris la décision en délibéré.

Dans une déclaration écrite transmise au *Devoir*, la Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix dit « condamner inconditionnellement les abus de toute sorte à l'endroit tant des mineurs que des personnes vulnérables ». Le choix de porter la cause devant la Cour suprême était nécessaire pour « clarifier rapidement l'interprétation à donner au régime juridique en place depuis 2013, dans l'intérêt du plus grand nombre », poursuit-elle.

M^e Alain Arseneault, qui fait partie de l'équipe d'avocats qui représentent J.J., déplore pour sa part que les frères de Sainte-Croix étirent les procédures. La demande d'autorisation a été déposée il y a près de cinq ans, rappelle-t-il.

M^e Arseneault souligne que dans un autre dossier similaire qu'il pilote, touchant les Oblats, une entente à l'amiable pourra « possiblement » être conclue « à l'intérieur d'un délai de 12 mois ».

En rendant sa décision, la Cour suprême devra également trancher si une action collective peut être autorisée à l'encontre de la Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix, incorporée en 2008, pour des crimes commis avant cette date et si l'oratoire Saint-Joseph peut également être visé par cette seconde action collective.

Avec La Presse canadienne

Normalité et déviance

SEXUALITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

hommes bourgeois. L'accusation de « viol » a longtemps servi surtout à condamner le viol de filles vierges, tandis que les femmes dites « de mauvaise vie » ou même les femmes mariées étaient susceptibles de voir ces accusations retournées contre elles, notamment sous forme d'accusations d'adultère. En fait, en Grèce antique, l'adultère féminin était d'ailleurs considéré comme un crime pire que le viol. Le terme même de « sexualité » serait quant à lui un produit du XIX^e siècle, siècle qui aurait aussi inventé le terme « homosexualité ».

L'étude de la sexualité à travers les âges, assez récente elle aussi, devient donc plutôt une étude des sociétés, avec leurs valeurs et leurs interdits, qui pose les rapports sexuels comme des faits sociaux.

Ainsi, plutôt que l'opposition entre normalité et déviance, que l'on retrouve dans la société d'aujourd'hui, ou celle entre péché et vertu, qui prévalait dans les siècles précédents, c'est une opposition entre « ce qui convient socialement » et « ce qui ne convient pas socialement » qui avait cours en Grèce antique. On y désapprouvait davantage les excès que les actes eux-mêmes. « Il n'était pas mal vu de fréquenter des hommes prostitués, écrit par exemple Sandra Boehringer sur la Grèce antique, mais fort mal vu de dépenser trop d'argent dans ce type de divertissement ». De même, les séducteurs invétérés, comme ceux qui fréquentent des prostituées, sont source de moqueries en Grèce antique « parce qu'ils montrent qu'ils ne peuvent résister à un désir qui nuit à la concorde sociale et qui fait d'eux des parasites », lit-on dans cet ouvrage.

Fin de la permissivité

Mais cette relative permissivité antique prend bel et bien fin avec le Moyen Âge, marqué du sceau chrétien. En 1179, le concile de Latran considère comme « contre nature » toutes activités sexuelles « à des fins non procréatrices », écrit Didier Lett sur l'Occident médiéval. Les actes sexuels ne sont notamment pas permis le dimanche, le mercredi et le vendredi, jours de liturgie. Et pas n'importe comment. « L'Église tente de faire admettre qu'une seule position est acceptable dans l'acte de chair, celle du missionnaire », écrit-il encore, avant d'ajouter « si toutes les autres postures sont condamnées aussi souvent, c'est bien parce qu'elles existent ».

En entrevue, Sylvie Steinberg ajoute que l'âge du mariage relativement tardif a, paradoxalement, favorisé les pratiques sexuelles « non procréatrices », chez les jeunes gens. Dans le contexte médiéval, d'ailleurs, l'homme est actif et la femme passive, dans l'acte sexuel. « Dans le discours médical, les femmes sont considérées comme des réceptacles ou, au mieux, fournissent la matière qui deviendra un fœtus, tandis que seul l'homme informe et donne la forme », écrit Didier Lett.

Le XII^e siècle voit cependant la notion d'adultère masculin pénalisée juridiquement pour la première fois. Fait à noter, à travers ces années, le plaisir féminin demeure valorisé dans l'acte de procréation, explique Sylvie Steinberg en entrevue. « Jusqu'à la société bourgeoise du XIX^e siècle, dit-elle, même pour un théologien catholique, le plaisir féminin était nécessaire au mariage », « et la conception d'un bébé ne pouvait se faire que s'il y avait plaisir partagé ».

Loin de #MoiAussi

On est pourtant loin, très loin du mouvement #MoiAussi, qui donne la parole aux femmes et place la notion de consentement au cœur des échanges sexuels.

Pour Sylvie Steinberg, la notion de consentement était, dans l'Europe chrétienne, essentiellement inscrite dans le mariage et la promesse de mariage, et était du même souffle obtenue pour la vie. Le crime de viol conjugal n'a-t-il pas été reconnu en France qu'en 2006 ? Mais c'est dans les années 1960, avec la popularisation de la pilule contraceptive, que s'est produite la vraie révolution.

Ça n'est d'ailleurs pas arrivé d'un seul coup. Déjà, au XVIII^e siècle, celui du libertinage, l'utilisation de divers contraceptifs, plus ou moins efficaces, donnait lieu à une véritable baisse de la fécondité dans les grandes villes européennes. Pour ce qui est du mouvement #MoiAussi, de dénonciation des agressions sexuelles, « il faudra voir s'il aura des suites » avant de pouvoir réellement le qualifier de révolution, dit M^{me} Steinberg.

Une histoire des sexualités

Dirigé par Sylvie Steinberg, Presses universitaires de France, Paris, 2018, 520 pages

III CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

La victime d'un pédophile perd-elle ses droits après le décès de son agresseur ?

MAGDALENE BOUTROS
LE DEVOIR

L'autorisation d'intenter une seconde action collective contre les frères de Sainte-Croix pour des abus sexuels commis par certains de ses membres s'est retrouvée, mercredi, devant la Cour suprême du Canada.

Une question de droit se trouve au cœur de cette bataille juridique : une victime ayant subi un préjudice corporel se voit-elle déchuée de ses droits d'intenter une poursuite civile trois ans après le décès de son agresseur ?

Si la Cour suprême décidait de reconnaître ce droit de déchéance, de nombreuses victimes de prêtres pédophiles perdraient leur droit de poursuivre au civil, puisque plusieurs agresseurs sont décédés depuis plus de trois ans.

L'appel de la Congrégation de Sainte-Croix vise une décision rendue l'an dernier par la Cour d'appel du Québec qui infirmait un jugement rendu en août 2015 par la Cour supérieure, donnant ainsi le feu vert à une seconde poursuite collective.

Si elle est autorisée, cette action en justice toucherait tous les établissements de la Congrégation à l'exception des trois institutions visées par la première action collective. En vertu d'un règlement à l'amiable conclu en 2013, la

Congrégation s'était engagée à verser 18 millions à 206 victimes. Ce premier procès se limitait aux abus commis au collège Notre-Dame de Montréal, au collège Saint-Césaire en Montérégie et à l'école Notre-Dame de Pohénégamook, dans le Bas-Saint-Laurent.

Délai de déchéance

En 2013, le gouvernement québécois a introduit une modification au Code civil touchant le délai de prescription. La période à l'intérieur de laquelle une victime d'agression sexuelle peut intenter un recours civil a alors été prolongée de 3 à 30 ans. Et le point de départ du calcul de cette prescription a été établi comme étant le jour où la victime fait un lien entre le préjudice subi et l'acte reproché.

Il est spécifié qu'« en cas de décès de la victime ou de l'auteur de l'acte, le délai applicable, s'il n'est pas déjà écoulé, est ramené à trois ans et il court à compter du décès ».

Selon les arguments avancés par les procureurs de la Congrégation de Sainte-Croix, ce « délai » en est un de déchéance et non de prescription.

Ainsi donc, le demandeur de l'action collective J.J. aurait perdu son droit d'intenter un recours civil puisque ses deux agresseurs sont décédés depuis plus de trois ans. Dans sa plaidoirie,

En vertu d'un règlement à l'amiable conclu en 2013, la Congrégation de Sainte-Croix s'est engagée à verser 18 millions à 206 victimes

III ÉTATS-UNIS

Au moins 500 000 morts depuis 2001 dans la « guerre contre le terrorisme »

AGENCE FRANCE-PRESSE
À WASHINGTON

Au moins 500 000 personnes sont mortes en Irak, en Afghanistan et au Pakistan depuis le lancement par les États-Unis de la « guerre contre le terrorisme » après les attentats du 11-Septembre, selon une étude rendue publique jeudi.

Le rapport de l’Institut Watson pour les relations internationales de l’Université Brown, au Rhode Island, évoque un bilan de 480 000 à 507 000 morts, précisant que le nombre réel de victimes devrait être plus élevé.

Ce nouveau bilan « montre une augmentation de 110 000 par rapport au précédent », rendu public en août 2016, a indiqué l’université dans un communiqué.

« Même si la guerre contre le terrorisme est souvent négligée par le public, la presse et les élus américains, l’augmentation du nombre de morts montre que, loin de diminuer, cette guerre reste intense », ajoute-t-elle.

Le bilan de l’étude inclut les civils, les insurgés, la police et les forces de sécurité locales, ainsi que les militaires américains et des forces alliées.

L’Irak compte le bilan le plus lourd pour les civils — entre 182 272 et 204 575 morts —, suivi par l’Afghanistan (38 480) et le Pakistan (23 372).

L’Irak compte le bilan le plus lourd pour les civils — entre 182 272 et 204 575 morts

Près de 7000 soldats américains ont été tués en Irak et en Afghanistan.

« Nous pourrions ne jamais connaître le bilan direct de ces guerres », affirme toutefois Neta Crawford, l’auteur du rapport, car beaucoup de victimes enregistrées comme combattants pourraient en fait être des civils, ou parce que les victimes civiles n’ont pas encore été comptabilisées.

Le bilan n’inclut pas non plus les victimes indirectes du conflit, notamment celles tuées par les maladies ou le manque d’infrastructures.

Donald Trump accusé d’outrepasser ses pouvoirs

Les États-Unis sont « au bord de la crise constitutionnelle », a dénoncé l’opposition démocrate

CHARLOTTE PLANTIVE
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

« Ligne rouge », « crise constitutionnelle » : le président Donald Trump était accusé jeudi d’avoir bafoué deux principes fondamentaux de la démocratie américaine, l’indépendance du judiciaire et la liberté de la presse.

La veille, il a limogé son ministre de la Justice, Jeff Sessions, faisant craindre une reprise en main de la très épineuse enquête russe. Le soir, la Maison-Blanche a retiré son accréditation à un journaliste de CNN.

Des décisions controversées qui ont poussé dans la rue des centaines de personnes jeudi soir, devant la Maison-Blanche à Washington et à New York. Brandissant des pancartes « Vous ne pouvez pas limoger la vérité » ou « Trump est un danger pour nous tous », les manifestants ont notamment demandé au Congrès d’intervenir pour « protéger l’enquête [russe] ».

Les États-Unis sont « au bord de la crise constitutionnelle », a dénoncé l’opposition démocrate, qui a repris le contrôle de la Chambre des représentants lors des élections de mi-mandat mardi, et semble prête à la contre-offensive.

Forts de cette nouvelle majorité, les démocrates ont en effet brandi la menace d’une enquête parlementaire dès qu’ils prendront leurs fonctions, en janvier. Dans cette perspective, leurs leaders ont écrit au FBI, à la CIA, au Trésor, entre autres, pour leur demander de conserver tous les documents liés à ce limogeage et à la délicate enquête russe.

Il n’y a ni « crise constitutionnelle » ni « crise politique », a rétorqué la conseillère du président Kellyanne Conway. La Maison-Blanche n’a, selon elle, « jamais entravé » l’enquête sur les ingérences russes dans la campagne présidentielle de 2016, dont un volet porte sur des soupçons de collusion entre Moscou et l’équipe du candidat Trump.

Le ministre de la Justice Jeff Sessions s’était récusé en 2017 dans cette enquête — en raison de contacts noués avec l’ambassadeur russe —, ce qui lui avait valu de tomber en disgrâce auprès du président.

Mercredi, il a présenté sa démission « à la demande » de Donald Trump, qui lui reprochait depuis des mois d’être un ministre « très faible », incapable de le protéger.

Le président, dont plusieurs anciens



Mercredi, le président américain a limogé son ministre de la Justice, Jeff Sessions, faisant craindre une reprise en main de la très épineuse enquête russe.
MANDEL NGAN AGENCE FRANCE-PRESSE

collaborateurs ont été inculpés dans l’enquête russe, dénonce une « chasse aux sorcières » et a régulièrement souhaité la fin des investigations du procureur spécial Robert Mueller.

Whitaker, intérim à la Justice

L’intérim au ministère de la Justice est assuré par l’ancien chef de cabinet de Jeff Sessions, Matthew Whitaker, qui, avant d’entrer à son service, avait critiqué l’ampleur de l’enquête russe et son coût.

Au-delà des démocrates, certains républicains ont craint que son arrivée signifie la fin de l’indépendance pour le procureur Mueller. La sénatrice républicaine Susan Collins a ainsi jugé « impératif que le gouvernement n’entrave pas son enquête ».

Le républicain modéré Jeff Flake a quant à lui prévu de demander au Sénat, lors de la reprise de ses travaux la semaine prochaine, de voter une loi garantissant l’indépendance du procureur spécial, déjà adoptée en commission.

Certains commentateurs ont fait le parallèle entre cette éviction et l’ordre donné en 1973 par le président Richard Nixon à son ministre de la Justice de limoger le procureur spécial chargé de l’enquête du Watergate.

Le ministre et son numéro deux avaient préféré démissionner plutôt que de s’y

Les craintes sur l’avenir de l’enquête de Robert Mueller se multiplient

plier, mais Nixon était parvenu à ses fins lors du « massacre du samedi soir ».

Jake Tapper, journaliste vedette de CNN, a estimé que le départ contraint de Jeff Sessions était une répétition « au ralenti et sur plusieurs mois de ce massacre ». La chaîne est très critique envers Donald Trump, qui, en retour, la qualifie souvent de « média bidon » (« fake news media »).

Mercredi soir, la Maison-Blanche a suspendu l’accréditation d’un de ses journalistes après une altercation avec Donald Trump en conférence de presse.

Le reporter de CNN Jim Accosta, engagé dans un échange houleux avec le président, avait refusé de rendre le micro à une employée de la Maison-Blanche, la touchant légèrement lors de cet échange.

« Nous ne tolérerons jamais qu’un reporter pose sa main sur une jeune femme », a commenté dans la foulée Sarah Sanders pour justifier son exclusion.

CNN a apporté son soutien à son journaliste et s’est alarmée d’une « décision sans précédent » qui constitue selon elle « une menace pour notre démocratie ».

Une association représentant la presse présidentielle a appelé la Maison-Blanche à annuler une sanction « disproportionnée » et « inacceptable ».

AVIS DE DÉCÈS



Bernard Landry
1937-2018

Bernard Landry s’est éteint paisiblement entouré des siens le 6 novembre 2018 à l’âge de 81 ans après une maladie fulgurante. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Chantal Renaud, ses enfants Julie, Philippe et Pascale et leurs conjoints Caroline, Josée et Maxime, ses petits-enfants Camille, Gabrielle, Médéric, Flavie, Elsie, Robin, Marguerite, Clémentine et Jules, ses arrière-petits-enfants Matéo et Sacha ainsi que sa sœur Céline Landry, sa belle-sœur Isabelle Laporte et son conjoint, Ron Levy. Il fut l’époux de Lorraine Laporte, décédée en 1999.

Élu pour une première fois en 1976 comme député à l’Assemblée nationale pour le Parti québécois, Bernard Landry a mené une carrière politique prolifique. Ministre au Développement économique dans les gouvernements de René Lévesque de 1976 à 1984, puis du Commerce extérieur en 1984 et des Finances en 1985, il lancera le Québec dans le virage technologique.

Après la défaite de son parti aux élections de 1985, Bernard Landry enseigne les sciences de la gestion à l’UQAM. Il se fait également le pédagogue du libre-échange et convainc ses compatriotes d’en devenir des partisans en 1989. De 1989 à 1994, il assure la vice-présidence du Parti québécois. En 1994, il est réélu député, dans la circonscription de Verchères. Vice-premier ministre dans le cabinet Parizeau, ministre de l’Immigration et des Relations internationales, il est en première ligne dans la bataille référendaire de 1995. Ministre de l’Économie et des Finances dans le gouvernement Bouchard, il assainira la dette publique.

Bernard Landry devient le 28^e premier ministre du Québec en 2001. Dans cette haute fonction, il laissera en héritage une économie adaptée au 21^e siècle et la Paix des braves, un traité devenu exemplaire.

Bernard Landry était commandeur de la Légion d’honneur, Grand-croix de l’Ordre de la Pléiade et décoré de l’Ordre du Mérite bavarois. Il était grand officier de l’Ordre national du Québec depuis 2008.

Le grand public est invité à lui rendre un dernier hommage.		
Chapelle ardente de Québec	Chapelle ardente de Montréal	Funérailles d’État
Date : 10 novembre 2018	Date : 12 novembre 2018	Date : 13 novembre 2018
Heure : 10 h à 18 h	Heure : 10 h à 18 h	Heure : 14 h
Lieu : Hôtel du Parlement 1045, rue des Parlementaires Québec	Lieu : Basilique Notre-Dame de Montréal 110, rue Notre-Dame Ouest Montréal	Lieu : Basilique Notre-Dame de Montréal 110, rue Notre-Dame Ouest Montréal

Merci de ne pas envoyer de fleurs, vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l’UQAM, Fonds Bernard Landry - 100millions.uqam.ca.

Un registre de condoléances est accessible en ligne à l’adresse protocole.gouv.qc.ca/registre. Un registre papier est également mis à la disposition du public le vendredi 9 novembre 2018, de 9 h à 15 h, au 525, boulevard René-Lévesque Est, à Québec.

EN BREF

Trump durcit les conditions d'asile pour les migrants

WASHINGTON — Le gouvernement de Donald Trump a annoncé jeudi vouloir interdire aux migrants n'étant pas entrés légalement sur le territoire américain de déposer une demande d'asile, dernière décision en date du président sur l'immigration, dont il a fait son cheval de bataille. Avec cette nouvelle règle, les migrants n'étant pas arrivés sur le territoire américain via un point d'entrée officiel à la frontière avec le Mexique ne pourront pas déposer de demande d'asile. Cette disposition, publiée par le ministère, devrait être signée rapidement par le président américain alors que des « caravanes » de migrants se dirigent actuellement vers les États-Unis. Elle est censée soulager un système déjà surchargé, quelque 700 000 cas étant actuellement en attente dans les tribunaux.

Agence France-Presse

Delhi dans la pollution après les pétards de Diwali

NEW DELHI — La police indienne a procédé à plus de 300 arrestations de fêtards ayant enfreint les restrictions des traditionnels pétards du grand festival hindou de Diwali, qui ont laissé jeudi New Delhi dans un brouillard de pollution toxique. La mégapole de 20 millions d'habitants s'est réveillée jeudi dans une grisaille toxique qui enveloppait les rues et ses monuments historiques emblématiques. Le voile de pollution était tel que, dans le ciel, le soleil apparaissait comme une sphère rouge orangé à la faible luminosité. À 8 h heure locale, l'ambassade américaine à New Delhi affichait une concentration de particules fines supérieure à 1000 microgrammes par mètre cube d'air. L'OMS recommande de ne pas dépasser 25 en moyenne journalière.

Agence France-Presse

Correa, réclamé par la justice équatorienne, a demandé l'asile en Belgique

BRUXELLES — L'ancien président équatorien Rafael Correa, réclamé par la justice de son pays, qui l'a sommé mercredi de revenir en vue d'un procès, a déposé une demande d'asile en Belgique, où il réside depuis 2017. Deux sources proches du dossier ont expliqué que cette demande, formulée cet été, était actuellement examinée à Bruxelles par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. L'intéressé n'a pas voulu cependant confirmer cette information, tout en se disant victime d'un « harcèlement judiciaire terrible » dans son pays. L'ancien président, accusé d'avoir ordonné l'enlèvement à Bogotá de l'ex-député équatorien Fernando Balda en 2012, a été sommé mercredi par la justice équatorienne de rentrer dans son pays afin d'y être jugé.

Agence France-Presse

Interpol se résout à la démission de son ex-président

LYON — Le secrétaire général d'Interpol, Jürgen Stock, a estimé jeudi que l'organisation n'avait pas d'autre choix que « d'accepter » la démission de son ex-président chinois, accusé de corruption par Pékin après avoir mystérieusement disparu lors d'un voyage en Chine. « Ce fut une situation difficile pour l'organisation », a reconnu devant la presse le secrétaire général de l'organisation policière mondiale au sujet de la démission subite de son président, Meng Hongwei, le 7 octobre, annoncée après que sa femme eut alerté la veille sur sa disparition 11 jours plus tôt en Chine. L'épouse de Meng Hongwei, Grace Meng, a déclaré ne pas être sûre que son mari « soit vivant » dans un entretien accordé en octobre à la chaîne britannique BBC.

Agence France-Presse

CALIFORNIE

Une fusillade fait au moins 12 morts

Un ancien Marines a ouvert le feu dans un bar où se trouvaient plusieurs étudiants

JAVIER TOVAR
LAURENT BANGUET
À THOUSAND OAKS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Un ex-militaire ayant servi en Afghanistan a abattu au moins douze personnes, mercredi soir, dans un bar bondé près de Los Angeles, en Californie, avant de retourner l'arme contre lui.

Le tireur de 28 ans — Ian Long, selon les autorités locales — a ouvert le feu lors d'une soirée rassemblant plus d'une centaine de personnes, dont plusieurs étudiants, dans la ville de Thousand Oaks, au nord de Malibu.

Il s'est présenté à l'entrée du Borderline Bar and Grill armé d'un pistolet semi-automatique Glock, qu'il a équipé d'un chargeur à capacité augmentée, illégal en Californie. Il a lancé un engin fumigène avant de pénétrer dans l'établissement pour y perpétrer sa tuerie, a relaté à la presse le shérif du comté, Geoff Dean.

Le bilan exact des blessés n'a pas été dressé, mais 23 personnes ont été transportées vers des hôpitaux de la région, a également fait savoir le shérif.

Ian Long s'est enrôlé en 2008 dans l'armée américaine, où il a servi dans l'unité d'élite des Marines jusqu'en 2013. Il a été déployé en Afghanistan pendant sept mois.

Scènes d'horreur

Bien qu'il soit connu des policiers et de ses voisins pour des troubles de santé mentale, rien ne laisse croire aux enquêteurs que le drame soit lié au terrorisme. « J'ai vu le tireur. Il était habillé en noir. Il a sorti une arme et a commencé à ti-



rer », a raconté à l'AFP Holden Harrah, 20 ans, qui a précisé avoir dû « ramper » pour sortir et rejoindre sa voiture. De l'avis des autorités, Ian Long ne semblait pas avoir de cible spécifique à l'intérieur du bar.

« Il tirait autant de balles qu'il pouvait, et quand il rechargeait, les gens essayaient de s'enfuir », a témoigné au *Los Angeles Times* Matt Wennerstrom,

un étudiant de 20 ans.

La plupart des témoins cités par les médias américains, en majorité des étudiants des nombreuses universités de cette banlieue résidentielle de Los Angeles, ont décrit des scènes de panique après les premiers coups de feu : bousculade et clients piétinés, certains se réfugiant dans les toilettes ou sur un balcon, d'autres brisant les fenêtres

Des personnes se sont recueillies en mémoire du policier Ron Helus, tué pendant l'attaque.

APU GOMES AGENCE FRANCE-PRESSE

pour s'extirper.

Un policier, Ron Helus (54 ans), se trouve parmi les victimes. Le shérif Dean a indiqué que le sergent Helus a été atteint de plusieurs balles dès qu'il est entré dans le bar. Un autre policier qui l'accompagnait l'a tiré à l'extérieur et a attendu l'arrivée de l'escouade tactique (SWAT) et de dizaines d'autres membres des forces de l'ordre.

Une procession a été organisée dans le comté en son honneur et le président Donald Trump a ordonné que tous les drapeaux du pays soient mis en berne en mémoire des victimes.

Motif inconnu

Les autorités ignoraient jeudi la raison pour laquelle Ian Long a commis cette fusillade.

En avril dernier, des policiers spécialisés dans les interventions auprès de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale se sont rendus chez lui en raison d'un comportement « irrationnel ». S'il n'a pas été arrêté, le jeune homme a laissé aux agents l'impression qu'il souffrait de stress post-traumatique, vraisemblablement lié à ses antécédents militaires.

Ian Long vivait avec sa mère dans un quartier cossu de Thousand Oaks.

« C'est une dame très gentille, mais elle a eu beaucoup de problèmes avec son fils », a déclaré au *Los Angeles Times* un voisin, Richard Berge, selon qui Ian Long souffrait effectivement de ce syndrome de stress répandu chez les anciens soldats.

Le jeune homme s'était plus d'une fois fait remarquer en donnant de violents coups dans les murs de sa maison, selon plusieurs voisins.

Les États-Unis sont régulièrement le théâtre de fusillades, du fait de la dissémination des armes à feu dans le pays. La dernière en date avait fait onze morts dans une synagogue de Pittsburgh, la pire attaque antisémite jamais perpétrée en sol américain.

Avec Associated Press

Asia Bibi libérée, mais toujours au Pakistan

La chrétienne est considérée comme en grave danger puisque des extrémistes islamistes rejettent le verdict de la Cour suprême

SAJJAD TARAKZAI
GOHAR ABBAS
À ISLAMABAD
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Pakistanaise Asia Bibi, libérée de prison dans la nuit de mercredi à jeudi à la suite de son acquittement par la Cour suprême, se trouve désormais dans un « endroit sûr », mais toujours dans le pays.

« Elle se trouve dans un endroit sécurisé au Pakistan », a déclaré un porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Muhammad Faisal, alors que certains médias avaient fait état d'un départ dans la nuit pour l'étranger.

« #AsiaBibi a quitté la prison et a été transférée dans un endroit sûr ! Je remercie les autorités pakistanaïses », avait auparavant tweeté le président du Parlement européen, Antonio Tajani, ajoutant l'attendre « dès que possible avec son mari et sa famille » à Bruxelles.

La vie de M^{me} Bibi, condamnée à mort

pour blasphème en 2010 et acquittée la semaine dernière, est considérée comme en grave danger dans le pays du fait des extrémistes islamistes qui rejettent le verdict de la Cour suprême.

Sa famille a sollicité ces derniers jours l'aide de plusieurs pays occidentaux pour les accueillir. Son sort a suscité une grande mobilisation dans les pays occidentaux ces dernières années.

Fureur des islamistes

L'annonce de sa libération a d'ores et déjà provoqué la fureur des milieux islamistes radicaux, qui appellent de longue date à son exécution.

Quelque 10 000 protestataires ont défilé jeudi à Karachi, la grande ville du sud du Pakistan, criant des slogans comme « Pendez Asia ». « Nous pouvons sacrifier nos vies, mais nous ne ferons jamais de compromis sur l'honneur du prophète », a lancé un orateur à la tribune. D'autres manifestations pourraient suivre vendredi.

Le compromis passé avec le Tehreek-e-Labaik Pakistan, un parti religieux a valu au gouvernement de vives accusations de « reddition » face aux extrémistes.

« Pas une seule goutte de sang n'a été versée pendant ces trois jours et le *sit-in* s'est achevé par des négociations pacifiques », a justifié jeudi le secrétaire d'État à l'Intérieur, Shehryar Khan Afridi, devant le Parlement.

Demandes d'asile

Le calvaire de M^{me} Bibi, ouvrière agricole chrétienne âgée d'une cinquantaine d'années et mère de famille, remonte à une dispute avec des villageoises musulmanes au sujet d'un verre d'eau en 2009. Elle avait été condamnée l'année suivante à mort pour blasphème et ses recours ont tous été rejetés.

Le mari d'Asia Bibi a réclamé samedi l'asile pour sa famille aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou au Canada, arguant d'un trop grand danger s'ils restaient au Pakistan.

LOTTO

649

02 10 13

16 31 43

08

compl.

1 LOT GARANTI

DE 1 000 000 \$

10221184-02

Prochain gros lot (approx.):

5 000 000 \$

Québec

49

16 24 29

34 41 47

31

compl.

Extra

1107735

LOTTO

NAX

AXMILLIONS

Ce soir, 50 MILLIONS \$

+ 6 LOTS DE 1 MILLION \$

*(APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III AÉRONAUTIQUE

Bombardier l'ingrate

Par le truchement de son rapport financier trimestriel, la filiale aéronautique de Bombardier a annoncé la suppression de 2500 postes au Québec, sur un total de 13 000 employés, ainsi que la vente d'actifs dit « non stratégiques », soit le programme d'avions Q Series, basé dans la région de Toronto, à Longview Aviation Capital Corp., de Colombie-Britannique, et ses activités de formation de pilotes et de techniciens pour ses avions d'affaires à CAE, une multinationale montréalaise.

ROBERT DUTRISAC



C'est d'autant plus cavalier que depuis l'investissement, en 2016, de 1,3 milliard du gouvernement Couillard dans la C Series, dont le contrôle fut cédé à Airbus pour un dollar, le président et chef de la direction, Alain Bellemare, et quatre autres hauts dirigeants se sont partagé plus de 40 millions en salaires et primes. Ces dirigeants profitent, et continueront à profiter, du redressement d'une entreprise que seul l'engagement de l'État a pu maintenir en vie.

Souignons que l'annonce ne touche pas le partenariat de la C Series que Bombardier, qui en détient près du tiers, a retiré de son périmètre comptable. De ce côté-là, le partenariat tient bon, les commandes sont au rendez-vous et les emplois ne sont pas menacés.

Bombardier se donne entre 12 et 18 mois pour licencier les 2500 employés visés, qui représentent environ 20 % de ses effectifs en aéronautique. On peut croire que bon nombre des ingénieurs, techniciens et machinistes mis à pied retrouveront un emploi dans la grande région de Montréal. Le secteur de l'aéronautique, qui compte 40 000 employés au Québec, est frappé, comme d'autres, par des pénuries de main-d'œuvre. Dans un sens, le moment est bien choisi pour faire ces licenciements alors que bien des entreprises dans le domaine affichent des postes à pourvoir.

En aéronautique, la société entend se concentrer sur ses programmes les plus prometteurs et les plus rentables, soit l'aérostructure, c'est-à-dire la fabrication d'ailes, de fuselages et autres pièces d'avions, ainsi que la production de jets d'affaires de la nouvelle génération, les Global 7500, 6500 et 5500, dont le développement est à peu près terminé et qui sont mûrs pour la commercialisation. Mûrs pour permettre à Bombardier d'engranger des profits.

Pour l'heure, Bombardier cherche avant tout à améliorer ses marges bénéficiaires et ses flux financiers à court terme, d'ici 2020. Le mode de rémunération de ses dirigeants les encourage fortement à agir de la sorte en raison d'un régime d'options qui peuvent être exercées dans deux ans.

C'est l'avenir à moyen et long terme de Bombardier Aéronautique — après qu'Alain Bellemare et consorts seront à nouveau passés à la caisse — qui devient préoccupant. Le « cycle d'investissements massifs en aéronautique étant terminé, Bombardier rajustera la taille de son équipe centrale d'ingénierie aéronautique et la redéploiera », principalement dans sa division Avions d'affaires, peut-on lire dans le communiqué diffusé jeudi.

Ainsi, Bombardier laisse planer la possibilité qu'elle vende sa division d'avions régionaux CRJ, qui a fait sa renommée, mais qui affronte à l'heure actuelle la féroce concurrence de la brésilienne Embraer, maintenant contrôlée par Boeing. « Comme nous visons le retour à la rentabilité du programme CRJ, nous évaluons également les options stratégiques qui s'offrent pour ce programme », peut-on lire. Dans le jargon capitaliste, « évaluer les options stratégiques » signifie chercher un acquéreur, que ce soit sous forme de partenariat ou non.

En clair, l'avionneur a achevé ou presque le développement de ses nouveaux jets d'affaires et n'a aucun projet de recherche-développement en vue de concevoir des avions régionaux qui seraient appelés à remplacer les CRJ. C'est une mauvaise nouvelle pour l'ensemble de la filière québécoise de l'aéronautique qui doit compter l'innovation de son fleuron pour assurer sa pérennité et son dynamisme. D'emblée, le ministre Fitzgibbon a du pain sur la planche.



LETTRES

En sol québécois

En 1989, j'ai croisé Bernard Landry tout près de l'UQAM. Je le connaissais déjà depuis nos études doctorales à Paris. Je n'ai pas pu m'empêcher de l'arrêter pour lui dire combien j'avais apprécié ce qu'il venait de dire lors d'une interview à une chaîne de Radio-Canada. C'était dans le contexte des débats qui ont précédé la commission Bélanger-Campeau. À un journaliste qui lui demandait ce qui définit un ou une Québécois(e), il avait répondu « est Québécois celui qui habite en sol québécois ». C'est cette phrase qui m'a décidée à me rallier au Parti québécois. J'ai par la suite gagné sa confiance lors de ma nomination à un des postes les plus difficiles de la diplomatie québécoise, la représentation du Québec à Washington durant la période référendaire de 1995. Près de trente ans plus tard, nous sommes bien loin de la représentation de l'identité québécoise désignant tous ceux qui résident en sol québécois. Il m'arrive de me demander si aujourd'hui, devant un certain discours issu d'un nationalisme conservateur, je trouverais encore ce motif fondamental pour soutenir l'objectif de souveraineté, ce « nous » désignant tous les résidents du Québec. Bernard Landry a été un bâtisseur et un modèle pour les souverainistes. Marcher

dans ses pas et ne pas tergiverser sur l'identité québécoise est une condition de réussite de l'objectif que nous poursuivons.
Anne Legaré, professeure de science politique à l'Université du Québec à Montréal, ancienne déléguée du gouvernement du Québec en Nouvelle-Angleterre
6 novembre 2018

Lettre à la gouverneure générale du Canada

La Citadelle de Québec est le lieu d'hébergement du Royal 22^e Régiment dont vous êtes la commandante en chef et aussi celui de votre deuxième résidence au Canada. Depuis l'an 2000, des travaux de restauration des murs de la Citadelle érigés entre 1820 et 1832 sont devenus nécessaires et furent réalisés sous la surveillance de Parcs Canada et de la Défense nationale, qui ont toujours été respectueux des devis dressés par les architectes et les ingénieurs concernant les propriétés physiques et esthétiques de la pierre de remplacement et en conformité avec la règle de l'art en restauration patrimoniale qui est d'utiliser la pierre d'origine, le grès de Sil-lery, amplement disponible dans les carrières de la région de Québec. Cette règle est clairement décrite à la page 213 dans le document fédéral du BEEFP (Bureau

d'examen des édifices fédéraux du patrimoine).
Un nouveau chantier sera ouvert prochainement pour restaurer les murs du Bastion du roi, à courte distance de votre deuxième résidence, et les devis dressés par des professionnels ont été envoyés aux soumissionnaires. Surprise, voilà que la Défense nationale a choisi un soumissionnaire qui utilisera la pierre américaine Bluestone, qui ne respecte pas les propriétés physiques des devis. De plus, sa couleur bleu pâle est fortement contrastante avec le vert de la pierre d'origine, le grès vert de Sil-lery.
La Défense nationale doit renoncer à l'usage de cette pierre Bluestone, non conforme aux devis, incompatible pour être mise en contact avec le grès vert de Sil-lery à cause de son fort coefficient d'absorption d'eau, des cycles gel/dégel de notre environnement, et une couleur qui affecte l'apparence esthétique de ce monument patrimonial faisant partie du Vieux-Québec, site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
La Défense nationale doit respecter la règle qui consiste à utiliser la pierre d'origine afin d'assurer la préservation de l'intégrité du patrimoine militaire de la Citadelle de Québec. Il faut agir pour éviter que ces travaux de restauration avec une pierre américaine non conforme se réalisent sur le lieu de votre résidence à Québec.
Robert Ledoux, Ph. D.
Québec, le 7 novembre 2018

LIBREOPINION

La vraie cause de l'étalement urbain

Laurent Howe
Conseiller en aménagement
Montréal

Peu après sa nomination, le nouveau ministre des Transports du Québec, M. Bonnardel, annonçait l'intention de son gouvernement d'aller de l'avant avec le prolongement, entre autres, des autoroutes 13 et 19, de même qu'avec l'ajout de voies sur la 30 ou même la construction du « troisième lien » entre Québec et Lévis.
Il n'en fallait pas plus pour que plusieurs organisent les funérailles de nos terres agricoles. Pour beaucoup, l'élargissement ou le prolongement d'autoroutes, ou la construction de réseaux de transport comme le REM, engendreront nécessairement un saccage en règle de nos terres agricoles, sur lesquelles on fera pousser des bungalows plutôt que des haricots.
L'histoire récente le démontre : que ce soit avec l'élargissement de l'autoroute 15 vers Saint-Jérôme ou avec le prolongement du métro vers Laval, l'amélioration des modes de transport vers les

banlieues induit un fort déplacement de la population.
Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans les dix années qui ont suivi l'élargissement de la 15, la population de Mirabel, dans les Laurentides, a augmenté d'environ 45 % et a généré la construction de plus de 5000 habitations, très majoritairement des bungalows. Il suffit de regarder les abords des stations de métro à Laval pour y voir pousser des tours d'habitation.
Or, il est faux d'affirmer que l'amélioration d'une offre de transport provoque, en soi, de l'étalement. Cela n'est vrai qu'à cause de la législation particulière qui encadre la protection des terres agricoles au Québec.
Le problème de l'étalement urbain, au Québec, est dû aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Cette loi, instituée en 1978 par le ministre Jean Garon, a été instituée après des rapports dévastateurs concluant que si rien n'était fait pour protéger les terres agricoles au Québec, celles-ci auraient pratiquement disparu

au tournant des années 2000. Le gouvernement devait agir.
Pourtant, l'opposition était extrêmement forte, et la loi fut très difficile à faire adopter. Pour aider à faire accepter cette nouvelle loi, le gouvernement Lévesque a permis aux villes et aux municipalités régionales de comté (MRC) de demander une extension de leur territoire constructible. Celles-ci, généralement, se basent sur la croissance de la population au courant des cinq à dix années précédentes et projettent ces chiffres dans le futur. On demandera à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un dézonage en se basant sur l'espace requis pour loger toute la population à venir.
Impact sur les terres agricoles
On peut s'attendre à ce que des villes comme Mirabel se servent de cela pour demander un maximum de terres agricoles, tout en sachant que, dans son cas, les chiffres sont faussés par l'élargissement ponctuel de l'autoroute 15. Si l'extension de sa zone « blanche » est accordée, on peut s'attendre à

voir des milliers de bungalows se construire sur les meilleures terres arables de la province.
Heureusement que la Commission fait en sorte que ces villes sont obligées de négocier. Depuis les années 1990, celle-ci a refusé des autorisations sur plus de 80 000 hectares. Bien qu'officiellement, la superficie totale de la zone agricole n'ait à peu près pas changé depuis des années, on omet l'ensemble des zones qui n'ont pas été protégées. Là, c'est l'hécatombe : plus de 66 000 hectares de terres agricoles ont été détruits depuis 30 ans.
Il ne faut pas se surprendre qu'on entende aujourd'hui des maires de la Rive-Nord faire front commun pour demander la construction de nouvelles autoroutes. Dans les dernières années, ces mêmes maires ont laissé des milliers de nouveaux habitants s'installer chez eux pour profiter des bas prix et, visiblement, aucun de ces nouveaux habitants n'a réalisé qu'ils sont eux-mêmes la cause de la prolifération des bouchons de circulation.
Pourtant, cette problématique

de l'étalement n'en serait plus une si on modifiait simplement la loi. Il serait possible, gratuitement, de geler le périmètre d'urbanisation de villes de banlieue, ce qui ne leur laisserait aucun autre choix que de densifier leur bâti en stoppant net l'étalement urbain. Rappelons aussi que le Québec s'est doté de cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre qu'il est en voie de manquer.
Évidemment, ce genre de mesure prendrait un courage politique énorme. Les différents gouvernements provinciaux l'ont toujours su : la densification du bâti dans les villes de banlieue, bien que nécessaire, leur ferait perdre en attractivité, car les grands espaces bordés de grands boulevards sont exactement la raison qui nourrit leur croissance et qui fait le bonheur de leurs habitants. Le nouveau gouvernement agira-t-il pour le bien à long terme de tous les Québécois ? Malheureusement, on pourrait penser que la réponse est négative, attendu que plusieurs des villes qui grugent la terre ont formé le terreau de sa victoire.

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon, Véronique Chagnon,**
Valérie Duhaime, Louis Gagné

Adjoints **Jean-François Nadeau,**
Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy
Directeur de la production **Christian Goulet**

Histoire et enjeux d'un armistice

Mourad Djebabla
Collège militaire royal,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Il y a 100 ans, le 11 novembre 1918, un armistice est signé, mettant fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Au Canada, c'est un soupir de soulagement qui prévaut : la guerre est enfin finie ! À Montréal, le gros bourdon de Notre-Dame sonne à toute volée, accompagné par les cloches des églises. La première réaction est une joie débordante en pensant au retour prochain des soldats volontaires ou conscrits. La fin des hostilités annonce aussi la fin des privations et pressions liées à l'effort de guerre. C'est sans compter que, jusque-là, le mois de novembre a été éprouvant à cause de la grippe espagnole : de 30 à 40 morts en moyenne par jour à Montréal. L'annonce de l'armistice est une lueur dans un quotidien bien terne.

La joie s'exprime aussi par une parade militaire dans la rue Sherbrooke. Cette parade, initialement prévue pour encourager l'épargne de guerre, la fin des combats en fait le défilé de la victoire. Mais cette euphorie collective est rattrapée par la conscience du prix payé et, très vite, cette joie retombe et le deuil s'installe.

Le paradoxe du 11 novembre 1918 est d'être une victoire endeuillée. Le traumatisme de la mort de masse fait naître le besoin de donner un sens aux disparus, en plus d'un devoir de reconnaissance pour ne pas oublier leur sacrifice. Pour la première fois après un conflit, au regard des pertes, le besoin d'un deuil collectif émerge.

Au Canada, ce besoin est d'autant plus présent que les corps sont absents. Très tôt, des monuments aux morts émergent, lieu de ralliement des deuils et suprême hommage d'une communauté au sacrifice des siens. Les communautés canadiennes-anglaises, si présentes dans le Corps expéditionnaire canadien, sont les plus actives pour ériger ces monuments. Au contraire, devant l'inaction des Montréalais pour un tel projet, le cénotaphe de Montréal est offert à la ville par une association patriotique canadienne. Si la mise en place du monument reflète les tensions du temps de guerre, le deuil des disparus commande de les taire. Autour de ces monuments, le noir des veuves domine et leurs silhouettes hanteront les cérémonies du 11 novembre jusqu'à leur disparition progressive au fil des décennies.

Une invention britannique

La cérémonie du 11 novembre, établie dès 1919, est une invention britannique. C'est de Londres que vient



Au Canada, la cérémonie du 11 novembre se développe comme un moment clé de communion nationale autour des disparus et des vétérans du premier conflit mondial. Leur sacrifice constitue le socle du Canada contemporain.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

l'idée d'observer deux minutes de silence à la date anniversaire de l'armistice, silence devant unir l'Empire autour des disparus. Mais le Canada de l'après-guerre n'est plus celui de l'été 1914. Le poids des 60 000 morts constitue l'assise aux prétentions à plus d'autonomie vis-à-vis de la métropole. C'est sur ses morts et ses anciens combattants que le Canada développe un discours national pour offrir au monde, et aux Canadiens eux-mêmes, l'image d'une nation adulte et maîtresse de sa destinée. Le point culminant de ce discours est le dévoilement du Monument commémoratif du Canada à Vimy en 1936.

Au Canada, la cérémonie du 11 novembre a une aura particulière, surtout depuis 1921 alors que, sous la pression des anciens combattants, le Parlement vote la Loi du jour de l'Armistice, modifiée, en 1931, en Loi du jour du Souvenir. La commémoration du 11 novembre se développe alors comme un moment clé de communion nationale autour des disparus et des vétérans du premier conflit mondial. Leur sacrifice constitue le socle du Canada contemporain.

Au sein du discours national canadien, qui s'impose dans les années 1920-1930, nulle place n'est faite aux différences ou aux tensions passées. De fait, les Canadiens français se détournent de cette mémoire canadienne globale. Très longtemps, le Québec a boudé cette cérémonie du 11 novembre.

Ce n'est que depuis la fin des années 1990, à la faveur d'anniversaires commémoratifs et de travaux d'historiens sur la place des Canadiens français dans les conflits mondiaux, que la tendance tend à s'inverser. Cependant, avec la disparition des derniers vétérans des guerres mondiales, le 11 novembre devient un instant de communion entre les Canadiens et les membres des Forces armées canadiennes. Cette dimension militaire nourrit des réticences au Québec, que l'on pense à la polémique du coquelicot blanc : le Québec veut préserver sa singularité face à ce qui est vu comme une valorisation du passé militaire canadien. La commémoration du 11 novembre n'est en rien un exercice dépourvu de sens au Canada.

La guerre est-elle finie pour autant, ce 11 novembre 1918 ? Si les peuples alliés pleurent leurs morts et clament « Plus jamais ça », en Allemagne, des groupes d'extrême droite parlent rapidement de revanche. Devant une paix impossible, le souvenir des disparus de 14-18 ne parvient pas à freiner la marche vers la Deuxième Guerre mondiale. Hitler savoure sa revanche le 22 juin 1940, quand il impose à la France vaincue de signer un armistice à l'endroit même où l'Allemagne avait dû le faire le 11 novembre 1918. Il fait ensuite dynamiter les lieux pour en effacer toutes traces. Le centenaire de l'armistice de 1918 nous rappelle aussi combien la paix peut être fragile face aux extrêmes.

Le Canada est-il vraiment de retour sur la scène internationale ?

Mario Renaud, Robert Letendre, Nicole Saint-Martin, Nigel Martin, Yves Pétillon et Pierre Véronneau
Membres du Groupe de réflexion en développement international et coopération, formé d'anciens directeurs généraux d'organismes de coopération internationale et de l'ACDI

L'accord de libre-échange États-Unis-Mexique-Canada étant maintenant réglé, le gouvernement Trudeau reviendra-t-il enfin aux engagements pris sur la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques ? Le Canada a ratifié en novembre 2015 l'Agenda 2030 des Nations unies visant une croissance économique pour tous et l'élimination de la faim et de la pauvreté extrême, une plus grande justice sociale ainsi que la protection de l'environnement partout sur la planète, y compris au Canada. Peu après, en décembre 2015, le Canada se joignait à l'Accord de Paris sur la lutte contre les changements climatiques pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 degrés.

Mais en avril dernier, le Vérificateur général du Canada produisait un rapport dévastateur qui dénonçait le manque flagrant de leadership du gouvernement fédéral et l'absence de plan concret pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier le manque de coordination et de suivi des divers ministères. Peu après, la société civile canadienne, par la voix du Conseil de coopération internationale de la Colombie-Britannique, énonçait le même verdict de manque de coordination et de suivi de l'engagement du Canada, en

particulier avec les partenaires de la société civile.

Pourtant, en juin 2017, la ministre Bibeau lançait la nouvelle politique d'aide internationale féministe qui présente la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles comme le moyen le plus efficace pour réduire la pauvreté et favoriser une croissance économique pour tous. Cela représente un défi particulier en Afrique subsaharienne, dont un tiers des pays ont enregistré une baisse de revenus de 40 % des populations les plus pauvres, la seule région au monde dans cette situation selon un récent rapport de la Banque mondiale. Les femmes africaines peuvent aider à améliorer cette situation, mais elles ont besoin d'appuis financiers beaucoup plus importants pour soutenir leurs efforts dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que pour la reconnaissance de leurs droits. Une promotion théorique du principe d'égalité n'est pas suffisante.

L'Afrique comme priorité

Le gouvernement Trudeau devrait mettre l'Afrique comme priorité centrale de son programme d'aide internationale et exercer un leadership fort auprès des pays de la région et de la communauté internationale pour que des mesures concrètes soient prises en vue d'améliorer la situation des plus pauvres et des plus vulnérables, dans l'immédiat et à plus long terme. Il pourrait aussi appuyer des partenariats efficaces entre les sociétés civiles locales et celles du Canada pour des actions visant un développe-

ment local durable, équitable et juste.

Le Canada a déjà été reconnu comme un leader dans ce domaine. Pourtant, nous sommes maintenant parmi les derniers des pays de l'OCDE, n'y accordant que 0,28 % de notre PIB. Le gouvernement Trudeau a-t-il vraiment l'intention de reprendre ce leadership en y mettant les ressources qui auront vraiment un effet concret ?

Sur les changements climatiques, on peut se demander si effectivement le Canada peut se présenter en modèle international en construisant plus de pipelines pour les sables bitumineux. La commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable et ses collègues des provinces ont d'ailleurs noté en mars dernier la piètre performance du Canada à atteindre nos objectifs de limiter la production des gaz à effet de serre. Même si notre premier ministre nous dit que la protection de l'environnement et le développement de l'économie vont de pair, nous pouvons rester incrédules devant l'évidence actuelle des effets du réchauffement du climat. Et les experts le disent, ce sont les populations les plus pauvres qui souffrent les premières des changements climatiques et qui tentent de migrer vers l'Europe ou l'Amérique du Nord.

On est malheureusement obligé de conclure que le Canada « n'est pas de retour » sur la scène internationale. Face à la montée des populismes, le monde a besoin d'un leadership fort du Canada pour promouvoir un plus grand humanisme et faire face aux défis de la protection de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques.

S'entasser (2)

AURÉLIE LANCTÔT



Je disais vendredi dernier que la ville se répand, chose injustifiable à l'heure de la crise climatique. Mais tout comme il est absurde de parler de mobilité sans aborder l'aménagement du territoire, on ne peut pas critiquer l'étalement urbain sans regarder aussi les conditions dans lesquelles on s'entasse, au cœur de la ville. Je discutais avec Julie Aubin dans un café de Villieray, quartier rêvé pour les familles où il est pourtant de plus en plus difficile pour celles-ci de se loger, du moins les locataires. Julie et son conjoint ont eu leurs enfants jeunes et occupent des emplois précaires. Pour mille dollars par mois, ils s'entassent donc avec leurs trois petits dans un cinq pièces « mal divisé, avec juste deux chambres fermées. Mais on est chanceux ! » Pour moins que ça, les grands logements qui tolèrent les familles — discrimination illégale mais courante — sont quasi inexistantes.

Doit-on parler d'une pénurie ? La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) pose que la pénurie survient si le taux d'inoccupation est inférieur à 3 % du marché locatif. À Montréal, on oscille un peu au-dessus et en deçà de ce seuil. Mais pour les familles, la crise est claire : le loyer moyen des logements de trois chambres ou plus a augmenté de 38 % entre 2001 et 2014, et ils se font toujours plus rares, alors que le nombre de condos, lui, a doublé.

Envisageable, la banlieue, ai-je demandé à Julie ? Hors de question. Pour des raisons environnementales comme pour le style de vie. « On a accepté qu'on ne sera jamais propriétaires, mais on a des ressources et un réseau. On va s'organiser. » Une posture de plus en plus fréquente chez les jeunes familles, en ville.

La Direction de la santé publique (DSP) évaluaient en 2015 qu'un ménage montréalais sur dix avait déjà craint l'éviction et que 21 % des locataires avaient déménagé au moins trois fois dans les dix dernières années

« La petite classe moyenne qui ne peut pas accéder à la propriété, c'est une chose », me dit Annie Lapalme de L'Œil de Côte-des-Neiges. Mais la crise se vit de façon plus dramatique ailleurs. « On travaille avec les exclus des exclus. Des personnes pauvres ou immigrantes, qui paient 50 % de leur revenu pour un logement cher et insalubre. On en voit tous les jours. » Et les évictions sont fréquentes. « On imagine mal la violence d'une éviction. Les meubles à la rue. Les enfants qui reviennent de l'école en catastrophe pour ramasser quelques affaires... »

La Direction de santé publique (DSP) évaluaient en 2015 qu'un ménage montréalais sur dix avait déjà craint l'éviction et que 21 % des locataires avaient déménagé au moins trois fois dans les dix dernières années. C'est une réalité pourtant occultée : « Le phénomène affectant la vie des pauvres le moins étudié », m'explique Martin Gallié, professeur au Département des sciences juridiques de l'UQAM. Les rares données sont justement celles de la DSP, mais le rapport dont je les ai tirées a été tabletté aussitôt produit.

« On sait qu'il y a de 40 000 à 50 000 demandes d'expulsion présentées à la Régie du logement par an — volume plus important que tous les autres contentieux », souligne Martin Gallié. Presque toutes ces demandes reçoivent une réponse positive. Qu'advient-il des expulsés ? Mystère, puisqu'on ne le documente pas. « On semble plutôt résigné à voir les évictions comme une simple externalité du marché immobilier. Pourtant, elles ont un impact considérable sur la santé publique, sur les problèmes de santé mentale, le taux de suicide, la surcharge du réseau de la santé... » remarque M. Gallié. Ça s'est aggravé récemment ? Mais non. Le ver est dans la pomme depuis longtemps : « Le problème des expulsions est structurel dans toutes les sociétés capitalistes occidentales, qui n'ont jamais réglé la question du logement. »

On caresse parfois l'illusion qu'à Montréal, c'est mieux qu'ailleurs, qu'on dispose d'outils pour encadrer le marché immobilier. C'est faux : il n'y a eu aucune réforme réglementaire depuis les années 1970. La Régie du logement applique des règles qui n'admettent aucune notion d'ordre public. C'est un droit expéditif, qui ne considère ni principe de proportionnalité ni aucun autre mécanisme.

Et alors que la ville est rongée par la spéculation immobilière, que les familles s'entassent et qu'on ignore les évincés, la marmite environnementale, elle, déborde. Si le courage politique nécessaire pour encadrer le marché locatif fait défaut, évaluons maintenant à quel point nous sommes loin des réflexions qui s'imposent sur la densification et la résilience urbaines.

Dans un futur rapproché, la pression sur la ville ne fera que s'accroître. Pensez à l'arrivée inévitable de réfugiés climatiques qu'il faudra loger, à l'aggravation des problèmes de salubrité causés par les canicules plus fréquentes, et au poids que cela mettra sur les services publics, les infrastructures... Nous ne sommes assurément pas prêts. On se contente de jouer au funambule sur le seuil d'une crise du logement, sans vision claire. À ce rythme, on finira bien par étouffer la ville et ceux qui y vivent, et l'étalement perpétuel du bitume ne réglera rien.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.



Il est difficile de se défaire de l'impression que Bombardier, qui s'est longtemps vanté d'être le troisième fabricant aéronautique au monde, est en train aujourd'hui d'organiser sa sortie, à tout le moins du secteur des avions commerciaux.

CLÉMENT SABOURIN AGENCE FRANCE-PRESSE

III ANALYSE

L'état de l'industrie aérospatiale québécoise n'est pas ce qu'il paraît

On pourrait être porté à voir dans les mises à pied et les ventes d'activités annoncées jeudi par Bombardier une « catastrophe » pour les employés directement touchés, le signe d'un secteur aéronautique québécois en déclin et la preuve que les gouvernements n'auraient jamais dû mettre de l'argent public dans cette galère. On aurait trois fois tort.

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Il est compréhensible qu'après l'annonce, par la multinationale montréalaise, de la mise à pied de 5000 de ses

70 000 employés dans le monde, dont 2500 sur les 15 000 qu'elle compte au Québec seulement, on s'en fasse d'abord pour les travailleurs qui apprendront, quelque part au cours des 18 prochains mois, qu'ils ont perdu leur emploi.

La nouvelle est d'autant plus troublante qu'elle a été présentée comme un autre « solide progrès dans l'exécution [d'un] plan de redressement » par des dirigeants qui, non seulement n'ont rien à craindre pour leur propre emploi, mais se sont partagé à cinq 40 millions en rémunération l'an dernier.

Mais qu'on se rassure, les travailleurs touchés ne resteront pas longtemps au chômage, disent les observateurs.

Croulant sous les contrats, les entreprises du secteur sont forcées d'en refuser faute de têtes et de bras, rapportent-ils. « Ma plus grande crainte aujourd'hui est que les jeunes et leurs pa-

rents retiennent qu'il n'y a pas d'avenir dans l'industrie aéronautique alors que la réalité est exactement le contraire et que notre problème est le manque de main-d'œuvre », s'est exclamé au Devoir Suzanne Benoit, p.-d.g. d'Aéro Montréal, la grappe industrielle du secteur au Québec.

De saignée à transfusion

Probablement issus principalement des équipes de conception et de développement des avions commerciaux CSeries et des avions d'affaires Global désormais rendus à l'étape de production, les travailleurs de Bombardier bientôt mis à pied disposeront d'une expertise qui serait précieuse dans les quelque 200 autres entreprises québécoises de ce secteur, qui tirent souvent de la patte en matière d'innovation, estime l'expert de l'UQAM Mehran Ebrahimi.

Ce qui est présenté comme une saignée chez Bombardier pourrait se révéler une transfusion de sang frais dans d'autres compagnies qui font affaires avec les autres grands de l'industrie

Ce qui est présenté comme une saignée chez Bombardier pourrait ainsi se révéler, en fait, une transfusion de sang frais dans ces autres compagnies qui font affaire, non seulement avec Bombardier, mais aussi avec les autres grands de l'industrie, comme Airbus et Boeing, mais aussi CAE, Pratt & Whitney, Bell Helicopter, Héroux-Devtek ou CMC Electronics au Québec.

Quant à Bombardier, il est difficile de se défaire de l'impression que celui qui s'est longtemps vanté d'être le troisième fabricant aéronautique au monde est en train aujourd'hui d'organiser sa sortie, à tout le moins du secteur des avions commerciaux.

On a annoncé hier la vente de la production de ses avions à hélices Q400 et Dash 8 et on dit réfléchir à l'avenir des fameux jets régionaux qui ont fait sa gloire dans le passé, mais qui ne se vendent presque plus dans un marché où la concurrence est de plus en plus nombreuse et féroce.

Quant à la fameuse CSeries, dont les coûts de développement l'ont amené au bord de la faillite et qui a été rebaptisée A220 quand on en a donné un peu plus de la moitié des actions à Airbus, personne ne serait surpris d'apprendre, dans un plus ou moins proche avenir, que le géant européen rachète toute l'affaire à Bombardier (33,6 % des actions) et au gouvernement du Québec (16,4 %).

Bombardier aboutirait ainsi là où il a commencé en aéronautique dans les années 1980, c'est-à-dire dans les avions d'affaires, qui ont rapporté 1 milliard à la compagnie au dernier trimestre, contre 2 milliards pour les trains et autres métros et moins de 260 millions pour les avions commerciaux.

Les règles du jeu

Les gouvernements ont-ils eu tort alors d'apporter de l'aide financière à Bombardier? Tous les pays qui ont une industrie aérospatiale apportent à celle-ci une telle aide, souvent plus généreuse, martèlent les experts.

« Même le Maroc donne plus en proportion », observe Mehran Ebrahimi. Au Québec, le secteur représente plus de 40 000 emplois, bien payés, dans un secteur technologique, et des ventes annuelles de 14 milliards, dont 80 % à l'étranger.

Une aide d'urgence comme le milliard de dollars américains que Québec a investis en catastrophe pour sauver la CSeries n'est évidemment pas l'idéal toutes les fois.

L'expert de l'UQAM préférerait, par exemple, qu'on choisisse des domaines où le Québec se démarque particulièrement, comme les matériaux, les systèmes électroniques, les trains d'atterrissage ou encore l'intelligence artificielle. Cette aide pourrait passer principalement par le financement de centres de recherche et leur maillage avec les entreprises.

« Contrairement à ce que la nouvelle d'aujourd'hui pourrait laisser croire, le secteur québécois se révèle très bien placé. »

Le titre de Bombardier chute

EMPLOIS

SUITE DE LA PAGE A 1

« Nous venons de finaliser la phase des investissements majeurs, avec la certification du Global 7500, le meilleur avion d'affaires au monde », a dit M. Bellemare lors d'une conférence téléphonique avec des analystes.

« Nous avons aussi réalisé plus vite que prévu notre partenariat avec Airbus, ce qui a complètement réduit le risque associé au programme CSeries, dont la plateforme des appareils A220 va créer de la valeur pour les actionnaires et les clients à long terme. » Airbus détient 50,01 % du programme A220, basé à Mirabel, contre 33,55 % pour Bombardier et 16,44 % pour Investissement Québec.

Bombardier abolira donc 7 % des 69 500 emplois de la société. La restructuration, dont l'impact au Canada touchera surtout l'aéronautique, entraînera aussi la disparition de 500 emplois en Ontario. Dans le monde, l'aéronautique encaissera 75 % des 5000 abolitions, comparativement à 25 % pour le matériel roulant.

Surtout l'aéronautique

Parmi les actifs que Bombardier a vendus figure le programme d'avions Q400, en Ontario, et la marque de commerce de Havilland, pour 300 millions. L'acheteur est Longview Aviation Capital, en Colombie-Britannique. La compagnie cède aussi le programme de formation des pilotes et techniciens d'avions d'affaires au groupe montréalais CAE, spécialisé dans les simulateurs de vol, pour des redevances totalisant 800 millions. Après des ajustements, le produit net des ventes sera de 900 millions.

En Bourse, le titre de Bombardier a perdu 24 %, à 2,41 \$.

« Nous sommes déçus et c'est un peu surprenant », a dit le coordonnateur de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), David Chartrand. « On s'attendait à ce

qu'il se passe quelque chose avec les Q400, car ils ont vendu les terrains. Mais on n'a pas vu venir les abolitions de postes, car le vent était en train de tourner et les choses s'amélioreraient. »

Se replacer rapidement

Bombardier compte au Québec 15 000 employés syndiqués et non syndiqués dans l'aéronautique.

« Ce qui frustre le plus nos membres, et même ceux qui ne le sont pas, c'est qu'ils ne savent pas encore qui sera touché. » Cela dit, les emplois dans l'industrie aérospatiale ont augmenté de 4 % l'an dernier au Québec, a-t-il précisé.

« Ces gens vont se trouver des emplois aussitôt sortis », a affirmé Mehran Ebrahimi, professeur et directeur du Groupe d'étude en management des entreprises de l'aéronautique (GEME Aéro) de l'UQAM.

« Il y a un tel besoin de main-d'œuvre dans le secteur aéronautique. Ils y seront d'autant plus les bienvenus que les autres entreprises ont souvent du mal à trouver des talents qui ont le niveau d'expertise que peut attirer et développer une compagnie comme Bombardier. »

Le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, s'est engagé à élaborer un

[Les travailleurs] seront d'autant plus les bienvenus que les autres entreprises ont souvent du mal à trouver des talents qui ont le niveau d'expertise que peut développer une compagnie comme Bombardier

MEHRAN EBRAHIMI



« plan de remédiation », dont il discutera le déploiement avec des acteurs de la grappe aérospatiale lundi prochain.

« Pour rassurer les travailleurs, j'aimerais leur dire que l'industrie de l'aérospatiale est solide. [...] On va essayer de faire le plus possible pour atténuer complètement [les impacts] de cette annonce-là », a-t-il déclaré. Il a ajouté que les nouvelles mises à pied frappent « de plein fouet 2500 travailleurs et leur famille ».

À Ottawa, le premier ministre Justin Trudeau a dit que le gouvernement travaille avec l'entreprise.

Résultats

Au cours du trimestre, Bombardier a enregistré des revenus de 3,6 milliards et un bénéfice net de 149 millions, contre une perte de 100 millions l'an dernier.

La division transport a généré des revenus de 2,1 milliards, contre 1,08 milliard dans les avions d'affaires et 256 millions dans les avions commerciaux. Bombardier a indiqué aux analystes que le programme des avions régionaux CRJ, qui a déjà fait sa gloire, n'est pas rentable à l'heure actuelle.

Avec la collaboration de Marco Bélair-Cirino et d'Éric Desrosiers

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques Ouest, Montréal, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.